L'Observateur de l'Afrique de l'Ouest

CSAO/OCDE, n°3/4, juillet - décembre 2009 www.westafricaclub.org

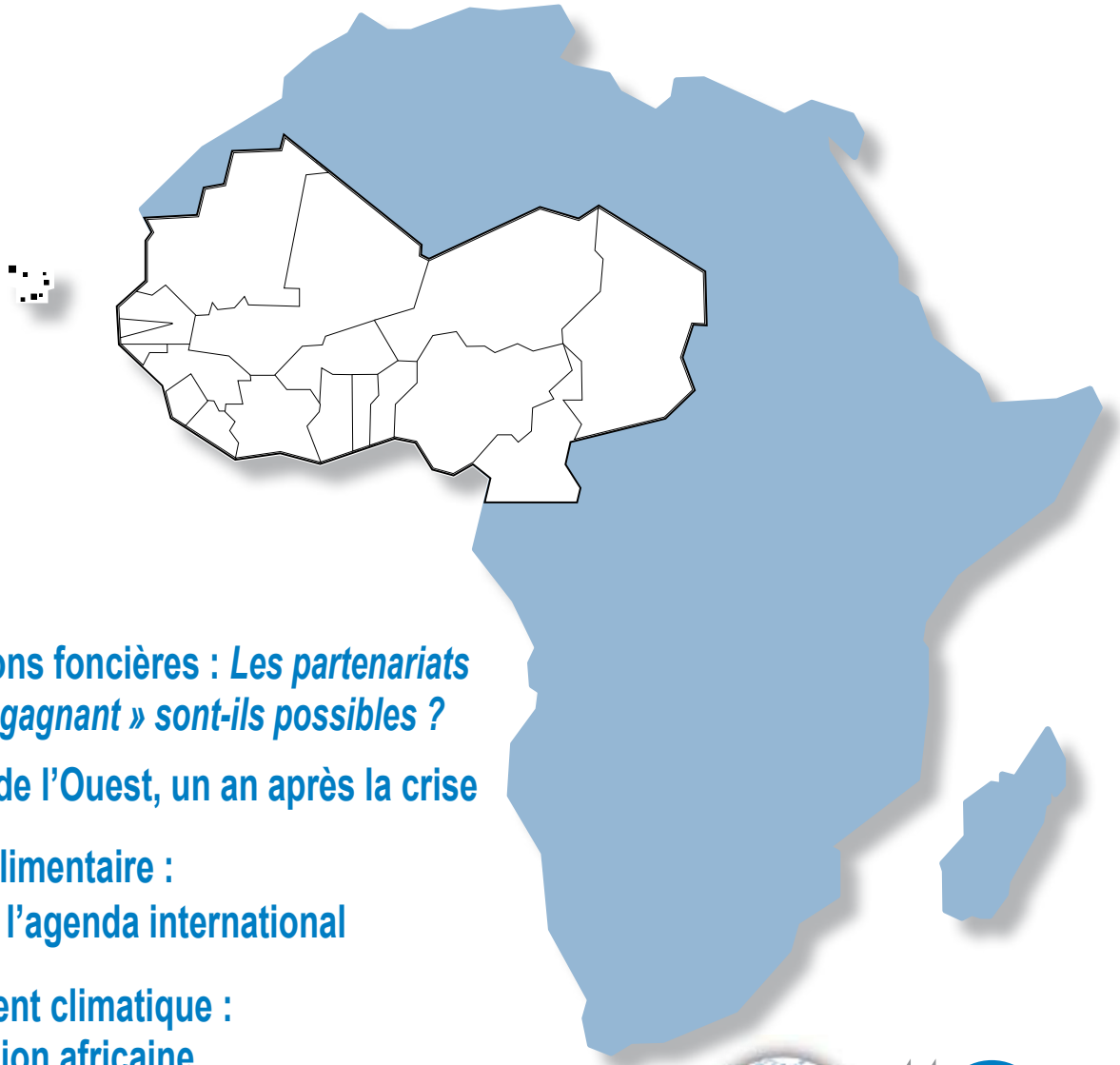

- Transactions foncières : *Les partenariats « gagnant-gagnant » sont-ils possibles ?*
- L'Afrique de l'Ouest, un an après la crise
- Sécurité alimentaire : retour sur l'agenda international
- Changement climatique : la désillusion africaine
- Côte d'Ivoire, Guinée et Niger : en quête de stabilité politique

CSAO SWAC OCDE

Sommaire

Transactions foncières 4

- Manque d'informations fiables 4
- Des terres en abondance ? 5
- Complexité des régimes fonciers 6
- Perceptions locales 8
- Les partenariats « *gagnant-gagnant* » sont-ils possibles ? 10
- Vers des principes directeurs internationaux 11
- Réponses régionales 12

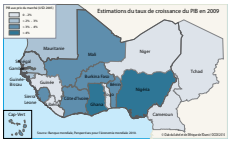

L'Afrique de l'Ouest, un an après la crise 13

- Sur la voie de la reprise 13
- Nigéria, croissance soutenue malgré la baisse des recettes pétrolières 14
- Les pays de l 'UEMOA touchés par la récession mondiale 15
- Aucune nouvelle date butoir pour la signature d'un APE régional 17
- Un léger recul des envois de fonds de la diaspora 17
- L'aide au développement reste stable 19

Sécurité alimentaire : retour sur l'agenda international 20

- Malnutrition malgré une récolte relativement bonne 20
- Prix élevés des produits alimentaires 22
- Quelques nouveaux engagements internationaux 22
- Le Pacte régional pour le développement agricole 23

Changement climatique : la désillusion africaine 24

- Beaucoup d'attentes, peu de résultats concrets 24
- Position commune africaine 24
- Réponse ouest-africaine 25

Côte d'Ivoire, Guinée et Niger : en quête de stabilité politique 26

- Élection présidentielle en Côte d'Ivoire : de report en report 26
- Guinée : de l'embrasement à l'apaisement 26
- Démocratie bloquée au Niger 27

L'Observateur de l'Afrique de l'Ouest

http://www.oecd.org/csao/observateurafriqueouest

© Mars 2010, Secrétariat du CSAO, OCDE.

Publié en anglais et en français.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Laurent Bossard

COORDINATRICE :
Julia Wanjiru

AUTEURS :
Hamza Ahmadou Cissé : Les pays de l'UEMOA touchés par la récession
Khatidja Kassam : en quête de stabilité politique; changement climatique
Julia Wanjiru: transactions foncières; l'Afrique de l'Ouest, un an après la crise (sauf UEMOA) ; sécurité alimentaire et changement climatique.

RELECTURE :
Khatidja Kassam, Sylvie Letassey

CONTRIBUTEURS :
Rasheed Akinkuolie, Ministre chargé de l'économie, du commerce et de l'investissement, Ambassade du Nigéria à Paris
Mamadou Cissokho, ROPPA
Mohd Sabo Nanono, All Farmers Association, Nigéria
Michel Bolouvi, Coordinateur du réseau des journalistes ouest-africains
Melissa Julian, Éclairage sur les négociations, ECDPM
Dilip Ratha & Sanket Mohapatra, Banque mondiale, l'équipe des migrations et des envois de fonds
Yasmin Ahmad & Elena Bernaldo, OCDE/CAD, l'équipe de statistique
L'équipe du Secrétariat du CSAO.

CALENDRIERS D'ÉVÉNEMENTS :
Khatidja Kassam

MISE EN PAGE & ILLUSTRATIONS :
Julia Wanjiru

PHOTOS :
Michel Bolouvi, Julia Wanjiru & Jean Sibiri Zoundi

TRADUCTION :
OCDE, Services de traduction

IMPRESSION :
OCDE/OPS Services d'impression

Les articles expriment l'opinion de leurs auteurs et pas nécessairement celle de l'OCDE ou du Secrétariat du CSAO.

Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

La coopération de l'OCDE avec les pays africains s'est considérablement renforcée. Le dialogue sur les politiques de l'OCDE avec l'Afrique progresse également au niveau régional, en particulier grâce aux efforts du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) qui constitue une interface entre les acteurs de l'Afrique de l'Ouest et les pays de l'OCDE. Le CSAO est animé par un Secrétariat basé à Paris qui s'appuie sur un réseau de partenaires et d'experts ouest-africains et des pays membres de l'OCDE.

Sa spécificité réside dans une approche alliant proximité avec le terrain et analyse à l'échelle de l'espace ouest-africain. Aux côtés des gouvernements, des institutions régionales et des organisations de la société civile et du secteur privé, le CSAO a vocation à promouvoir la dimension régionale du développement et à accompagner la formulation et la mise en œuvre de politiques régionales. Il contribue ainsi à la mobilisation et au renforcement des capacités ouest-africaines.

Éditorial

par Laurent Bossard,
Directeur du CSAO *a. i.*

Les images révoltantes du massacre du 28 septembre à Conakry resteront gravées dans la mémoire collective de l'Afrique de l'Ouest. Elles témoignent de ce que la répression de la démocratie peut produire de pire. Il existe cependant des raisons d'espérer.

Plus que les rétorsions et les condamnations internationales, les pressions politiques et les médiations africaines jouent désormais un rôle clé ; même si – évidemment – elles ne résolvent pas tous les problèmes. L'isolement croissant du Niger a, de l'aveu même de ses auteurs, joué un rôle important dans le coup d'État qui a écarté le Président Tandja. Il est de plus en plus difficile pour un gouvernement ouest-africain de se mettre durablement à l'écart de la Communauté africaine (Union africaine) ou de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Si en 2009, l'Afrique de l'Ouest a eu bien des raisons de s'inquiéter à propos des enjeux de gouvernance et de paix, il est utile de se rappeler qu'il Il y a une dizaine d'années, les conflits sierra-léonais et libériens égrenaient jour après jour des images d'horreur (ces deux conflits auront fait près d'un demi-million de morts) ; la Côte d'Ivoire s'enfonçait dans la guerre civile ; une nouvelle rébellion éclatait au Tchad. Sans pour autant cesser d'être vigilant et exigeant, il est important de se souvenir du chemin parcouru.

Autre raison d'espérer, cette fois, sur le plan économique : un an après le déclenchement de la crise économique mondiale, l'Afrique de l'Ouest semble s'en tirer moins mal que prévu. La gestion proactive de la crise par les banques centrales de l'UEMOA et du Nigeria à travers leurs politiques monétaires et autres mesures contre-cycliques, y est pour beaucoup. On ne peut par ailleurs que constater notre incapacité collective à prévoir. D'ajustements en ajustements, les prévisions annonçaient d'abord que l'Afrique ne pouvait être touchée par le tsunami financier et ses dégâts collatéraux. Quelques semaines plus tard, la catastrophe semblait inévitable. Finalement la "crise" est sans doute ce que Nassim Nicholas Taleb, philosophe du hasard et de l'incertitude, appelle un "cygne noir" : un événement par nature imprévisible mais au sujet duquel « Nous élaborons toujours après coup des explications qui le font paraître plus prévisible et moins aléatoire qu'il n'était vraiment ».[1]

L'évolution future du climat en Afrique de l'Ouest relèvera-t-elle aussi du syndrome du cygne noir ? Le fait est que, derrière les tendances globales annoncées par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les prévisions pluviométriques à long terme en Afrique de l'Ouest (particulièrement dans le Sahel) sont très contradictoires selon le modèle utilisé. On ne sait pas. Au-delà de l'énorme déception suscitée en Afrique par le Somment de Copenhague, l'Afrique de l'Ouest reste devant un défi qu'elle connaît bien : la gestion de l'incertitude.

1 *Le Cygne Noir. La puissance de l'imprévisible*, Nassim Nicholas Taleb, 2007 (version originale en anglais).

Malgré une campagne agricole assez satisfaisante, une crise alimentaire pourrait survenir à l'est du Sahel en 2010 ; les prix demeurant trop élevés pour la frange la plus pauvre de la population qui reste exclue du marché. En dépit de progrès inespérés au cours de la dernière décennie, près de 10 % des enfants de moins de cinq ans (30 % dans les pays sahéliens) demeurent en situation de malnutrition chronique.

La sécurité alimentaire remonte l'échelle des préoccupations du monde. Elle revient dans l'agenda international du fait des craintes inspirées par l'annonce d'une inflation durable des prix alimentaires et du mauvais bilan de la lutte contre la faim mais aussi à cause des inquiétudes liées à l'investissement étranger sur les terres. Ce sujet fait la une des médias. On parle beaucoup d'investissements sur des milliers ou des centaines de milliers d'hectares ; de projets de production massive de denrées alimentaires destinés à l'exportation, dans des pays régulièrement en proie à la faim.

Qui aurait cru, il y a quelques années, que l'Afrique – « continent de la faim » – serait courtisée pour ses terres agricoles ? (un autre cygne noir ?). Quoiqu'il en soit, le sujet est sur la table et mérite d'être traité avec prudence et pragmatisme. Dénoncer quelques « multinationales prédatrices » est nécessaire mais pas suffisant. L'investissement peut être bénéfique s'il est bien négocié. C'est l'avis de certaines associations de producteurs agricoles ; d'autres défendant une position plus protectrice : « la terre doit rester préservée pour accueillir les futures générations africaines ». L'essentiel est que le débat soit engagé.

L'Observateur de l'Afrique de l'Ouest

Facilitant l'accès rapide à l'essentiel de l'actualité de la région, cette revue synthétise les événements significatifs, les met en perspective et les analyse d'un point de vue régional.

Cette double édition couvre principalement la période entre juillet et décembre 2009. Elle s'appuie également sur des sources d'informations qui ont été publiées en janvier et février 2010.

Cette année l'Observateur de l'Afrique de l'Ouest ouvre ses colonnes à des journalistes africains et des experts de la région qui seront invités à s'exprimer sur des sujets d'actualité et à contribuer aux dossiers thématiques.

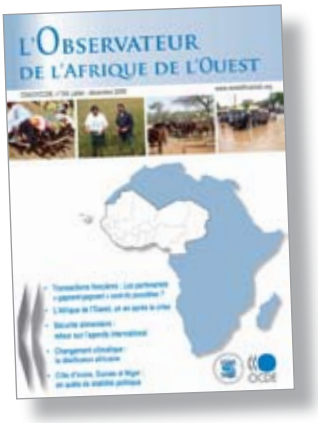

Nous souhaitons également publier vos points de vue dans une section dédiée aux commentaires de nos lecteurs et vous invitons à transmettre vos réactions à :

julia.wanjiru@oecd.org

Transactions foncières

Manque d'informations fiables

Pas une semaine ne s'écoule sans que la presse, des études ou des révélations ne se fassent l'écho d'acquisitions de terres et des problèmes qu'elles posent.[1] La ruée actuelle vers les terres africaines éveille l'attention des médias et suscite de nombreuses recherches dans le monde. Néanmoins, il est difficile, voire impossible, d'avoir une vision réaliste et fiable des transactions foncières en Afrique de l'Ouest. « Les données primaires et secondaires sur les acquisitions de terres en Afrique sont rares et peu fiables »,[2] confirme la première étude approfondie sur les acquisitions foncières en Afrique, réalisée par FIDA/FAO/IIED.

L'attention internationale se focalise principalement sur les transactions foncières à grande échelle (> 1 000 ha) conclues entre investisseurs internationaux et pouvoirs publics des pays d'accueil. Ces transactions font naître des inquiétudes concernant la sécurité alimentaire, la transparence des négociations, la viabilité environnementale et la protection des droits et des intérêts des communautés locales. Cependant une étude du SNV menée dans cinq pays ouest-africains (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali et Niger), a révélé que les parcelles de plus de 1 000 ha sont rares et se limitent à des zones bien spécifiques, notamment au Ghana et au Mali.

Si l'investissement étranger dans les terres a augmenté au cours des cinq dernières années, la part des terres sous contrôle étranger en Afrique de l'Ouest reste faible. En effet, la location de terres est plus courante que l'acquisition en Afrique.

1 *Select Bibliography of press cuttings on biofuels, land rights in Africa and global land grabbing*, Robin Palmer Mokoro Ltd, 31 décembre 2009.
2 *Land grabs or development opportunity?*, FIDA/FAO/IIED, juin 2009.

Liens utiles

Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC)
http://www.landcoalition.org

« *Pressions commerciales sur les terres* » est une initiative de l'ILC, visant à promouvoir une plus grande collaboration entre organisations de la société civile, organisations internationales et instituts de recherche. Le site Internet donne accès à une base documentaire avec des études analytiques, notes de synthèse, textes légaux et beaucoup d'autres sources d'information. ILC anime également un blog pour favoriser l'échange d'informations sur les transactions des terres dans le monde.

Site Web de la FAO sur les régimes fonciers
http://www.fao.org/nr/nr-home/regimes-fonciers/fr

Ce portail d'information offre accès aux publications, aux études, à la série sur les politiques et aux autres ressources d'information de la FAO sur les questions foncières.

LandNet - Afrique de l'Ouest : http://www.landnetwa.org

Ce réseau ouest-africain pour les politiques foncières est spécialisé dans les questions foncières au niveau national et régional. LandNet est représenté par quatre organisations membres (Bénin, Burkina Faso, Guinée et Togo) et par des membres à titre individuel dans plus de dix pays ouest-africains.

Le Hub Rural : http://www.hubrural.org

Le Hub Rural a pour vocation d'aider les acteurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre (États, organisations intergouvernementales, organisations de la société civile, partenaires au développement) à mettre en cohérence les programmes menés en direction du monde rural.

© Bolouvi

L'intérêt des médias se focalise sur la Chine, les États du Golfe et autres « nouveaux » acteurs sur le continent africain. Cependant les investisseurs européens demeurent tout aussi actifs parmi les principaux investisseurs.

En revanche, la population locale (petites exploitations agricoles familiales, communautés villageoises, etc.) s'inquiète beaucoup plus du nombre sans cesse croissant de transactions foncières de petite et moyenne taille (100 ha – 1000 ha). Bien qu'elles fassent parfois intervenir des investisseurs étrangers elles sont majoritairement conclues entre des investisseurs nationaux ou africains et les autorités publiques. Parfois, ces investissements ne débouchent sur aucune initiative concrète, avec des terres achetées mais non mise en culture (spéculation). Il est encore plus difficile de quantifier ces transactions foncières à l'échelle locale ou nationale. Les investisseurs nationaux jouent un rôle essentiel en Afrique de l'Ouest, phénomène qui passe encore largement inaperçu à l'échelle internationale. Un système régional de suivi visant à recueillir et analyser les données relatives aux transferts de propriété foncière permettrait de mieux comprendre ce phénomène.

Quelques exemples des transactions foncières à grande échelle, annoncés dans les médias

Ghana	⇨ 400 000 ha, loué par ScanFuel Africa ltd, société norvégienne (depuis 2007) ; ⇨ 23 700 ha, loué par BioFuel Africa, société norvégienne pour cultiver du jatropha (depuis 2005) ; ⇨ Le Ghana a conclu un contrat de 40 millions de dollars US avec une entreprise brésilienne qui l'aidera à développer sa production de noix de karité en construisant une usine de transformation (juillet 2009).
Libéria	⇨ 220 000 ha, Sime Darby, multinationale basée en Malaisie (2009) ; selon les sources des Nations unies, Sime Darby a récemment signé un contrat de 800 millions de dollars US pour remettre en exploitation la plantation de Guthrie au Liberia qui produit du caoutchouc et de l'huile de palme ; ⇨ 200 000 ha, Libya Africa Investment Portfolio, société libyenne (depuis 2007).
Mali	⇨ 100 000 ha, investit par MALIBYA, société libyenne, plantations de riz dans la zone « Office du Niger », à Macina ouest dans la région de Ségou (juillet 2009).
Sénégal	⇨ 233 000 ha, divers investisseurs privés belges et britanniques, attribués par le Conseil rural de Mbane (depuis 2002).

Sources : http://www.hubrural.org, http://farmlandgrab.org, http://www.commodafrica.com

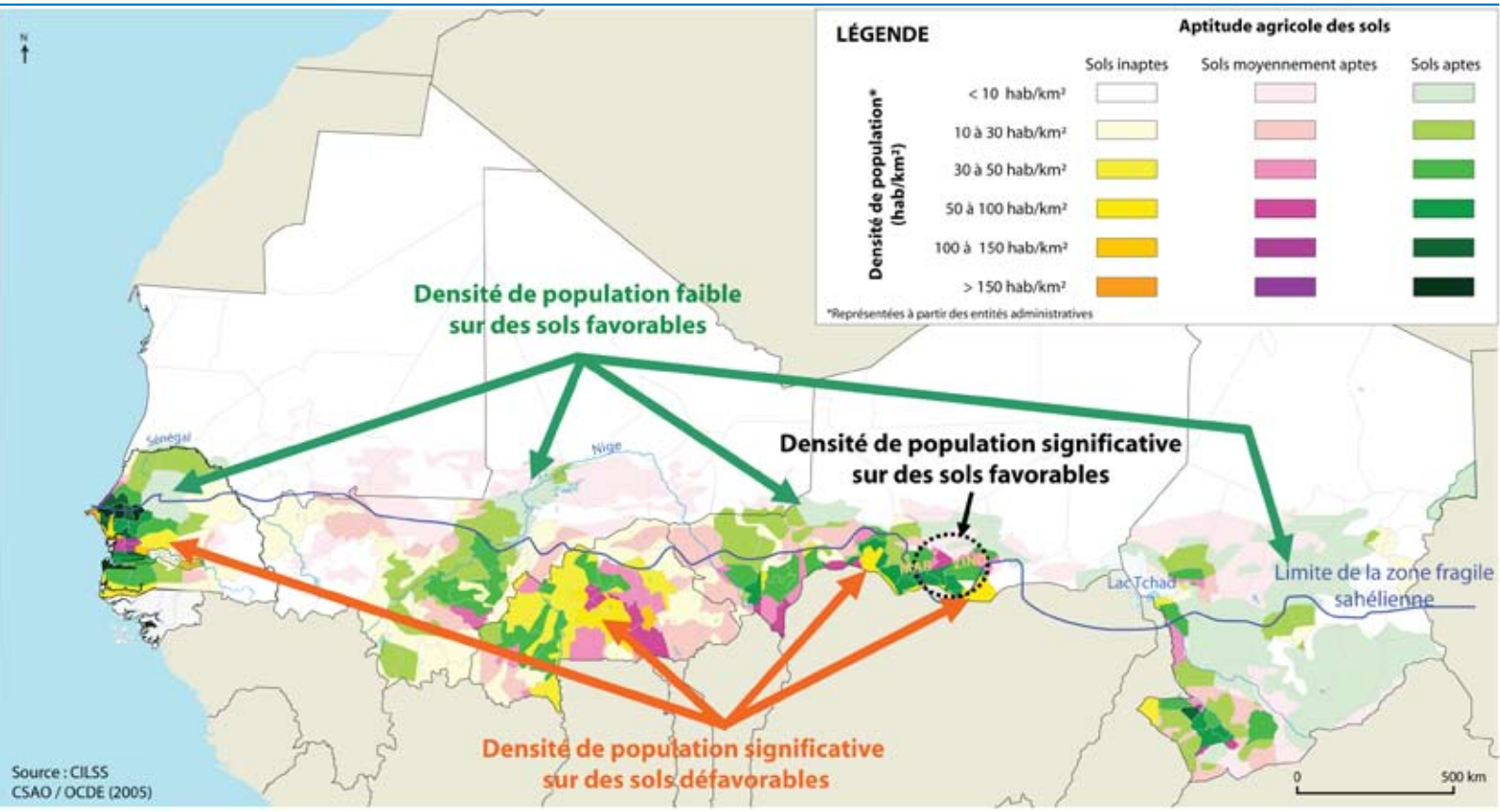

Carte : Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest, chapitre sur la zone écologique fragile dans les pays sahéliens, avril 2006.

Des terres en abondance ?

Les investisseurs considèrent souvent l'Afrique comme une large réserve de terres fertiles pouvant être valorisées à l'avenir (surtout par comparaison avec l'Asie). Ils sont également séduits par des prix relativement bas et des conditions climatiques favorables.

Cette perception d'abondance des terres n'est pas partagée par les acteurs locaux en Afrique de l'Ouest (voir la déclaration du ROPPA, page 10). De vastes superficies en Afrique de l'Ouest, et en particulier au Sahel, sont constituées de terres non arables (voir le tableau et la carte). Les investisseurs s'intéressent principalement aux terres les plus fertiles qui sont déjà exploitées ou revendiquées par des acteurs locaux. Selon la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre (ILC) « Pratiquement aucune attribution de terres à grande échelle ne peut se faire sans que les populations locales ne soient déplacées ou pénalisées ».[1]

La disponibilité des terres doit aussi être analysée en tenant compte de la croissance démographique rapide. Selon les sources des Nations unies, la population ouest-africaine augmente chaque année de 6.6 millions de personnes.

1 *Increasing commercial pressure on land: building a co-ordinated response*, document de travail, Michael Taylor et Tim Bending, Secrétariat de l'ILC, juillet 2009, section portant sur les dix mythes qui entourent les pressions qui pèsent sur les terres.

En outre, la terre est beaucoup plus qu'un bien commercial pouvant être échangé sur le marché mondial. La terre est un sujet sensible socialement et politiquement au cœur des sociétés africaines. « La terre constitue la première richesse pour les pays africains »,[1] ont rappelé les États membres de l'UEMOA lors d'une réunion consacrée aux régimes fonciers en octobre 2009. Il faut garantir l'accès à la terre afin de sécuriser l'avenir des populations rurales.

1 Atelier régional de validation de l'étude sur « *La question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale dans l'espace UEMOA* », Dakar (Sénégal), 27-29 octobre 2009.

Pays	Superficie totale (m²)	Terre arable (%)
Bénin	112 622	23.5
Burkina Faso	274 200	17.7
Cameroun	475 440	12.5
Cap-Vert	4 033	11.4
Côte d'Ivoire	322 463	10.2
Gambie	11 295	27.9
Ghana	238 533	17.5
Guinée	245 857	4.5
Guinée-Bissau	36 125	8.3
Libéria	111 369	3.4
Mali	1 240 192	3.7
Mauritanie	1 030 700	0.2
Niger	1 267 000	11.4
Nigéria	923 768	33.0
Sénégal	196 722	12.5
Sierra Leone	71 740	7.9
Tchad	1 284 000	2.8
Togo	56 785	44.2

Source : CIA – The World Factbook 2010

Complexité des régimes fonciers

Comme dans de nombreux pays africains, les régimes fonciers en Afrique de l'Ouest sont très complexes. Des droits fonciers informels et coutumiers fondés sur la tradition, la culture et la religion coexistent ou coïncident avec des droits de la propriété modernes. Plusieurs instances (chefs traditionnels, leaders religieux, autorités locales et administrations publiques) qui s'appuient chacun sur des conceptions juridiques et normatifs différentes, interviennent pour résoudre des litiges fonciers.

Beaucoup d'États ouest-africains ont commencé à se doter d'une législation foncière au début des années 90 afin d'améliorer la gestion des terres et la transparence. Toutefois, l'écart entre la théorie et la pratique est souvent important. Certains pays possèdent certes une législation foncière assez progressive et moderne, mais ont beaucoup de mal à la mettre en œuvre.

La sécurité des droits fonciers en zone rurale reste particulièrement précaire. Dans de nombreux pays, l'État exproprie les utilisateurs des terres en invoquant « l'intérêt général ». En l'absence de droits de propriété formels, ils ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

En savoir plus

- *Land policy development in an African context, lessons learned from selected experiences* (Burkina Faso, Mozambique et Soudan), Paul de Wit et al., FAO, octobre 2009.
- *Gouvernance foncière et des ressources naturelles, État des lieux en Afrique de l'Ouest*, Adam Kandine, FAO, novembre 2008.
- *La question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale dans l'espace UEMOA*, Banque mondiale, UEMOA, Hubert Ouédraogo, août 2009.

L'utilisation des terres par les éleveurs nomades, très fréquente au Sahel, pose des problèmes similaires. « Les espaces de transhumance n'appartiennent actuellement à personne. Ils peuvent faire l'objet d'acquisition de la part d'investisseurs sans que les éleveurs ne puissent rien faire. Là où un agriculteur peut au moins faire valoir son droit d'usage coutumier, le pasteur n'a aucun droit », souligne le Professeur Alhousseini Bretaudeau, Secrétaire-général du CILSS.[1]

Les réformes de la politique foncière, qui sont engagées dans de nombreux pays ouest-africains (Bénin, Burkina Faso, Mali, etc.), entendent répondre à ces défis. « C'est une grave erreur de croire qu'on peut mener une nouvelle politique en partant de zéro et en faisant table rase du passé. [...] Comment intégrer des systèmes coutumiers de gestion des terres largement répandus dans la structure formelle d'un État nation moderne ? ».[2] Il est de plus en plus reconnu que les lois foncières doivent tenir compte des pratiques locales et faire participer les communautés locales et les populations concernées.

1 Entretien du CSAO, décembre 2009, http://www.oecd.org/csao/pointsdevue
2 *Land policy development in an African context*, FAO, octobre 2009, page 4

Approches participatives

Voici quelques exemples d'initiatives récentes visant à sécuriser le régime foncier et à améliorer la transparence dans la gestion des terres, qui suivent une approche participative :

- **Au Bénin,** un « ***Livre blanc de politique foncière*** » a été validé au cours d'un atelier tenu les 27 et 28 octobre 2009 auquel ont participé des professionnels des médias. Cette initiative vise à « Assurer un accès sécurisé à la terre à travers une administration foncière efficace en vue de faciliter l'investissement et la création d'un marché immobilier utilisant la propriété foncière comme actif monnayable ». Elle propose notamment de mettre en place un système d'information cadastrale.
  http://www.mcabenin.bj/projet/foncier
- **Au Burkina Faso,** depuis le lancement de la ***Réforme agraire et foncière (RAF)*** en 1996, coexiste un système légal de monopole d'État sur les terres rurales, associé à la reconnaissance juridique du rôle de gestion des terres dévolu aux propriétaires coutumiers. Dans le cadre de la RAF, un processus de consultation à grande échelle s'est déroulé sur deux ans (2007-2009). Environ 70 ateliers réunissant des représentants de la société civile ont été organisés. Le processus de consultation a abouti à l'approbation d'une ***nouvelle loi foncière*** par le Parlement en juin 2009.

© Zoundi

Vue d'ensemble partielle des lois et politiques foncières dans les pays ouest-africains

	Lois foncières	Politiques foncières
Bénin	Loi 2007-03 du 30 janvier 2007 portant sur le régime foncier rural (trois systèmes : régime coutumier, celui du permis d'habiter et du titre foncier).	« Livre Blanc de politique foncière » validé en octobre 2009 ; il recommande l'élaboration d'un code foncier et domanial et préconise une déconcentration du service des domaines ainsi que la création de l'Agence nationale du domaine et du foncier.
Burkina Faso	Loi n°34-2009 portant sur le régime foncier rural du 16 juin 2009.	Politique de sécurisation foncière en milieu rural (décret n°2007-610 du 04 octobre 2007).
Cameroun	Décret 2005/481 du 16 décembre 2005 sur la décentralisation.	Décentralisation de la procédure de délivrance du titre foncier par conservation foncière au niveau de chaque département.
Cap-Vert	External Investment Law (1993)	
Côte d'Ivoire	Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural.	Commissions foncières dans le cadre du Plan Foncier Rural (PFR).
Gambie		La commission de réforme législative a été établie en 1983 par la Résolution parlementaire n°3.
Ghana	En décembre 2008, un nouveau décret a été voté (par aval présidentiel) pour établir une Commission sur les Terres (Act 767, 2008) pour intégrer les opérations des institutions du service public sur le foncier dans la Commission et sécuriser des terres utiles et utilisables.	Le « Land Administration Project » (LAP) a été lancé pour mettre en place le document de « National Land Policy » de juin 1999
Guinée	Déclaration de politique foncière en milieu rural : décret D/2001/037/PRG/SGG ; Code foncier et domanial promulgué par l'ordonnance 0/92/019 du 30 mars 1992.	
Guinée-Bissau	Loi foncière de 1990, reprend la loi coloniale de 1961 ; loi n° 5-98 du 23 avril 1998, dite loi de la terre.	
Libéria	En 2009, un décret a été signé pour établir une Commission foncière.	Le système de propriété repose sur la loi coutumière traditionnelle.
Mali	L'ordonnance n°00-027- P-RM du 22 mars 2000 ratifiée et modifiée par la loi n°02-08 du 12 février 2002. Ce texte prend en compte la décentralisation.	Commissions foncières prévues par la Loi d'Orientation Agricole. En décembre 2009, états généraux du foncier : pour une gestion domaniale et foncière démocratique, ils visent à mettre en place un système de gestion consensuel fondé sur la coexistence non conflictuelle des droits modernes et coutumiers.
Mauritanie	Ordonnance n° 83-127 du 5 juin 2005 portant réorganisation foncière et domaniale.	
Niger	Loi organique n° 2004-50 du 22 juillet 2004, fixant l'organisation et les compétences des juridictions (Art. 55- 58).	Système décentralisé d'administration foncière (Loi sur les Principes d'Orientation du Code Rural de 1993) et création de juridictions spécialisées en matière foncière (Tribunaux du foncier rural).
Nigéria	Land Use Act, chapitre 202 (1990)	Federal Land Information System (FELIS – système d'information foncier au niveau fédéral).
Sénégal	Loi n° 64-46 du 17 juin 1964, relative au domaine national ; Décret n°96_1134 du 27 décembre 1996 sur la décentralisation.	Le Président, par décret n°2005-414 du 19 mai 2005, a institué une Commission chargée de préparer une réforme du droit de la terre, en excluant les propriétaires terriens.
Sierra Leone	Local Government Act (LGA) n°1 de 2004.	Le LGA donne un pouvoir de contrôle sur le trésor public aux conseils locaux.
Tchad	Loi n°24 du 22 juillet 1967 sur la propriété foncière et le droit coutumier.	
Togo	Ordonnance n° 12 du 6 février 1974 portant réforme agro-foncière ; Loi 98-006 du 11 février 1998 sur la décentralisation.	La terre appartient pour moitié à des particuliers et pour une autre moitié à l'État.

Sources :

- *Gouvernance foncière et des ressources naturelles. État des lieux en Afrique de l'Ouest*, FAO, Adam Kandine, FAO, novembre 2008.
- *La question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale dans l'espace UEMOA*, Banque mondiale, UEMOA, Hubert Ouédraogo, août 2009.
- *Les réformes foncières en Afrique de l'Ouest*, CSAO/OCDE, août 2006, SAH/D(2006)560.
- http://www.droit-africain.com

Perceptions locales : incertitude et craintes prévalent

Le manque d'informations et l'insécurité foncière sont probablement les principales caractéristiques qui expliquent les inquiétudes locales concernant les transactions foncières en Afrique de l'Ouest. Lorsqu'un investisseur et l'État concluent une transaction foncière importante, les gens l'apprennent généralement dans les médias. Faute de cadres juridiques transparents et bien définis et de capacités de mise en œuvre suffisantes, les processus de négociation sont souvent opaques. Ils font rarement intervenir les communautés locales. Les investissements fonciers étrangers sont le plus souvent perçus comme une menace aux moyens d'existence et à l'avenir des populations rurales. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que ces transactions suscitent des craintes et parfois l'hostilité des populations locales concernées.

Par ailleurs, l'écart se creuse de plus en plus entre les populations rurales et les élites urbaines en pleine croissance qui achètent des terres, notamment en zone périurbaine. Les droits fonciers coutumiers et les pratiques traditionnelles dans les villages ne sont pas toujours compatibles avec les droits de propriété modernes. L'absence de titres juridiques de propriété peut être à l'origine de conflits locaux et de violences interethniques ; c'est une question particulièrement sensible dans les pays qui sortent de conflits, qui comptent une nombreuse population déplacée et où les titres de propriété foncière sont inexistants ou ont été détruits. Toutefois, ces pays sont jusqu'à présent moins touchés par la ruée actuelle vers les terres.

Les témoignages suivants, extraits de la série des points de vue ouest-africains du CSAO, rendent compte des perceptions locales. Ils plaident en faveur de plus de transparence et soulignent la nécessité de renforcer et de sécuriser les droits fonciers des paysans pauvres.

BÉNIN

Aline A. Assankpon, Rédactrice en chef zone Afrique de l'Ouest et Centrale du Magazine panafricain Continental

« Les multinationales choisissent toujours les meilleures terres et dès qu'elles sont appauvries, elles les abandonnent et vont à la recherche d'autres terres arables. Alors sans afficher notre pessimisme, on peut dire que l'État et les investisseurs gagneront en termes de retombées, seules les populations rurales, propriétaires terriens seront les gros perdants de cette aventure. »

Bio Séïdou Baguiri, Directeur du Projet Accès au Foncier au MCA-Bénin

« La loi sur le régime foncier rural fait des avancées : une terre achetée à but lucratif est désormais réglementée. Dix ans après son inexploitation, l'État l'exproprie et la met à la disposition de celui qui veut l'exploiter. Il faut reconnaître que nous assistons à une spéculation foncière. Un paysan sans terre, est le paysan le plus pauvre. Certaines des dispositions permettent d'encadrer et réduire cette pression commerciale. »

BURKINA FASO

Larlé Naaba Tigré, Ministre du Moogho Naaba, Député à l'assemblée nationale, Président de l'association Belwet, « Belem Wend Tiga »

« En milieu rural, il n'y a pas de limitation des frontières des champs par des bornes, pas de permis d'occupation ; le champ est celui des parents et grands parents et, chaque année, il y'en a qui grignotent quelques mètres sur le champ du voisin et cela provoque des conflits. »

Michel Bolouvi, Journaliste/ Consultant, Correspondant du magazine panafricain Continental

« Un nouveau type de propriétaires fonciers est née, ou est en voie de naître. Il s'agit des riches citadins qui, contre un sac de riz, de sel ou quelques billets de banque spolient les propriétaires coutumiers de vastes étendues de terres. Une nouvelle donne qui, si l'on n'y prend garde, va engendrer dans les prochaines années des paysans sans terres. »

CAMEROUN

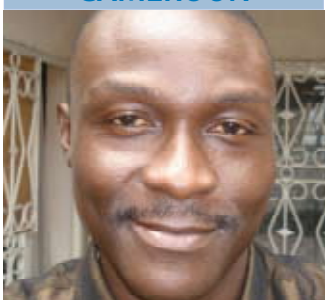

Charles Ngah Nforgang, Journaliste à l'agence de presse multimédia JADE CAMEROUN, Bureau Afrique centrale de Syfia International

« Les opérations de cession de terres se déroulent sans impliquer les communautés ou la société civile. Il demeure dès lors difficile à ce jour de présenter avec exactitude les superficies de terres déjà cédées aux étrangers et les nationalités des bénéficiaires. »

Bernard Njonga, Ingénieur agronome et Président de l'association citoyenne de défense des intérêts collectifs (ACDIC)

« A l'association citoyenne de défense des intérêts collectifs, nous avons des préoccupations sur la discrétion qui entoure ce dossier. Les citoyens ne sont pas informés. Ils ne bénéficient d'aucune retombée sur les transactions. Aucune mesure n'est prise contre les risques et conséquences.

Lorsque des terres sont cédées aux nationaux, je suis convaincu qu'ils n'iront pas importer la main d'œuvre ni exporter le produit fini. La production sera automatiquement écoulée sur le marché local. »

Habitant de Nanga-Eboko

« Nous savions bien que les Chinois avait examiné cette partie de terrain il y a très longtemps et l'avaient ensuite abandonné. Nous avons tous été surpris de les voir revenir en force pour occuper des étendues encore plus vastes où ils cultivent du riz et d'autres denrées alimentaires. Mais, comme c'est une propriété publique, nous sommes impuissants. »

CÔTE D'IVOIRE

Yacouba Sangaré, Journaliste au quotidien ivoirien Le Patriote

« Si certains villageois arrivent à joindre les deux bouts grâce à la location de leurs terres aux autochtones, ils ne pourront pas d'ici quelques années exister face à la puissance financière des cadres, qui achètent tout sur leur passage. Il n'est donc pas sûr que les autochtones puissent demain racheter les terres qu'ils vendent. […] Beaucoup de paysans, qui travaillent la terre depuis plusieurs décennies, ne voient pas d'un bon œil que les « patrons d'Abidjan », viennent les concurrencer avec de « gros moyens ».

GUINÉE-BISSAU

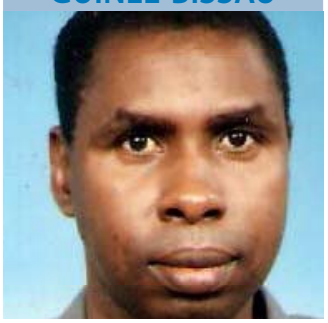

Mamadou Aliou Diallo, Journaliste au Quotidien d'informations générales dakarois, Walfadjri

« La Guinée-Bissau semble pour le moment épargné par le phénomène d'acquisitions de terres à grandes échelles. L'instabilité politique chronique qui se traduit par des coups d'État réguliers, constitue un sérieux obstacle pour les investissements étrangers. Cela est d'autant plus vrai que même le secteur privé national rechigne encore aujourd'hui à y investir son argent. […] Les quelques rares entrepreneurs nationaux impliqués dans ces transactions sont pour la plupart, des hommes d'affaires agissant pour leur propre compte. […] Les dispositifs juridiques et institutionnels qui assurent la sécurité foncière sont cependant assez incitatifs pour les investisseurs nationaux et étrangers. »

LIBÉRIA

Zoumana Zoom Dosso, Journaliste, Correspondant de la radio mondiale RFI ; de l'agence française de presse AFP et du magazine Continental

« Les conflits fonciers interethniques sont une préoccupation ; ceux liés aux ventes illicites de terrains le sont davantage. Régulièrement, la police est appelée à gérer des affrontements entre groupes ethniques. Pour le patron de la commission des terres, la guerre est en partie responsable : « La plupart des archives ont été pillées et détruites pendant la guerre ». Le problème est que sans aucune trace matérielle, des opérations de ventes de terres se poursuivent. Des criminels en profitent pour mettre le même terrain à la disposition de plusieurs acquéreurs, qui chacun dispose d'un document de propriété. »

MALI

Alexis Kalambry, Journaliste, Directeur du groupe de presse malien LES ECHOS.

« Pour les exploitants, le fait que l'Office du Niger connaisse des difficultés est dû à la précarité du système. Nous sommes sur une terre que nous exploitons depuis des générations. Mais, qu'est ce qu'on peut faire ? Les champs ne nous appartiennent pas, et il est arrivé que si quelqu'un aménage bien et obtient un bon rendement, on lui retire sa parcelle, pour une raison ou pour une autre. » […]

« Les concertations sur le document de la Loi d'orientation agricole (LOA) sont en cours. Elles indiqueront la voie pour aboutir à un mode de tenure des terres, le moins litigieux et le plus bénéfique pour les paysans. »

NIGER

Abdou Hima, Coordinateur de la plate-forme paysanne

« Les problèmes rencontrés sont liés au système juridico-politique, car la gestion du foncier souffre d'une superposition de lois et de références. Tour à tour et suivant le contexte, il y a l'intervention du chef de canton ou de tribu, au nom du droit coutumier ; l'autorité administrative au nom du droit moderne et souvent également les chefs religieux garant du droit islamique. Cette superposition de sources de droit peut créer des incompréhensions et des difficultés voire des conflits. […] Quand survient un conflit, les protagonistes sont réunis en première instance chez le chef de village, pour un règlement à l'amiable. Si le problème demeure, il est alors soumis à la justice, à la lecture du droit moderne. »

NIGÉRIA

Daouda Aliyou, Journaliste, correspondant d'AFRICA N°1

« Soucieux de diversifier son économie qui repose jusqu'à présent sur le pétrole, le Nigeria commercialise à grande échelle ses terres aux investisseurs locaux et étrangers pour le développement d'autres secteurs tels le tourisme, les minerais solides… et ce, au détriment des populations qui perdent des terrains acquis depuis des décennies… » […]

« Au Nigeria, les terres sont souvent à l'origine de conflits sanglants entre les cultivateurs et les éleveurs nomades. Le gouvernement prévoit de mettre en place trois réserves, qui devraient être utilisées par 15 millions d'éleveurs. Les autorités délimiteront pour cela 175 000 ha de terres, et construiront des centres de services vétérinaires, ainsi que des installations destinées aux nomades de passage. Ces mesures coûteront au total 247 millions de dollars US. »

SÉNÉGAL

Cheikh Fadel Barro, Journaliste au quotidien dakarois, La Gazette

« Partout au Sénégal, la terre oppose les populations aux élus locaux ou à l'État. A Kédougou, les populations s'insurgent contre la vente à un Espagnol, d'une superficie de 18 000 ha pour des besoins méconnus par les habitants. Même chose pour les habitants de six villages de la communauté rurale de Kaba Gaye dans le département de Kébémer, qui ont protesté contre la vente par le président de la communauté rurale de 200 ha de leurs terres à des émigrés. La liste des conflits nés de la distribution des terres à travers le pays, est loin d'être exhaustive. »

TCHAD

Ngarmbassa Moumine, Journaliste correspondant de Reuters

« Au Tchad, les paysans ne disposent plus de réserve de terre comme par le passé : ce qui limite les possibilités de défrichements, la pratique de la jachère et conduit à la baisse de la fertilité des sols et accentue l'exode rural. […] Actuellement, la terre au Tchad fait l'objet de toutes les convoitises, au point où les zones industrielles sont saturées. »

Oumar Saramadji, Directeur des services techniques municipaux

« La pression s'est accentuée ces dernières années du fait du non respect de la loi, des attributions à tout venant des terrains, du laxisme des certains responsables politiques et de l'occupation anarchique. […] Aujourd'hui, ni la mairie, ni le service de cadastre ne sont en mesure de maitriser l'extension de la ville. »

TOGO

Franck Ayawo Assah, Journaliste au Panapress et correspondant du magazine CONTINENTAL

« Le Togo ne dispose pas de code foncier et à la place, le décret du 24 juillet 1906 qui date depuis la colonisation. Ce décret autorise l'État à procéder à des expropriations pour cause d'utilité publique. Mais, en l'absence de code, certains abus sont commis et beaucoup de propriétaires terriens, depuis des décennies, ne sont jamais indemnisés pour des vastes domaines réquisitionnés par l'État. Cela a créé des conflits entre propriétaires et ceux à qui l'État rétrocède ces terres pour des utilisations diverses. »

Points de vue ouest-africains

Ce document a été réalisé par un réseau des journalistes ouest-africains. Il fait un point des enjeux liés à l'acquisition des terres dans douze pays de la région, tout en mettant en exergue les risques et les opportunités des investissements nationaux ou étrangers et leurs impacts sur les populations locales.

> www.oecd.org/csao/pointsdevue

Les partenariats « *gagnant-gagnant* » sont-ils possibles ?

Oui, tout est question de négociation!

par M. Mohd Sabo Nanono, Chairman Kano Branch,
All Farmers Association, Nigéria

Il n'y a pas de secret : l'agriculture africaine dispose d'un potentiel considérable mais pâtit d'un manque d'investissement chronique. Ce déficit peut être comblé par des investisseurs étrangers apportant les capitaux requis, ainsi que les connaissances techniques et les compétences de gestion nécessaires, pour mettre en place des activités agro-industrielles de grande ampleur, qui peuvent également bénéficier à terme aux productions locales et renforcer le marché local.

Nous devons casser le mythe selon lequel l'agro-industrie cause automatiquement la perte des exploitations familiales. Au contraire, nous avons prouvé au Nigéria au cours des 50 dernières années que ces deux modèles économiques peuvent coexister pacifiquement, et même se compléter. Pour améliorer les performances du secteur agricole, nous devons lier plus systématiquement l'agriculture à l'industrie, qui peut contribuer à mécaniser les processus de production de l'agriculture manuelle de subsistance, la rendant du même coup plus rentable, ainsi qu'à développer la transformation locale des cultures vivrières et d'autres produits agricoles pour le marché local.

Nous devons introduire de nouvelles technologies (semences résistantes à la sécheresse, méthodes de semis, etc.) pour pouvoir faire face à l'accentuation des pressions démographiques, à l'érosion des sols et aux conséquences du changement climatique. Nous avons besoin de l'innovation pour relever ces défis !

Il est vrai que des fonds indépendants et d'autres « nouveaux acteurs » en quête de possibilités d'investissements sont récemment entrés sur le « marché foncier », achetant des terrains de grande superficie à des fins spéculatives. Néanmoins, jusqu'à présent, la grande majorité des investisseurs ne sont pas intéressés par la détention de ces terres en tant que telle. Ils veulent les utiliser comme moyen de production pour gagner de l'argent.

Ces investissements peuvent ouvrir des perspectives d'emplois aux populations locales et renforcer le marché local. Ainsi, plusieurs investisseurs utilisent comme sous-traitants des producteurs agricoles locaux. Ils apportent des ressources financières, mettent en place le cadre général et achètent les machines et outils agricoles nécessaires pour entamer leurs activités. Ils en confient ensuite la gestion à des producteurs locaux, pour qu'ils se chargent des activités quotidiennes et de la gestion de la production. Utilisant les terres et les équipements de l'investisseur considéré, les producteurs locaux sont alors chargés de produire une certaine quantité, que les investisseurs s'engagent à acquérir à un prix déterminé. Si la production des grandes exploitations agricoles est généralement destinée à l'exportation, une partie est également commercialisée sur le marché local, suivant le type de produit considéré et sa quantité. Ainsi, les biocarburants sont généralement vendus sur le marché local. Ce modèle économique débouche sur des solutions mutuellement avantageuses, dont bénéficient à la fois les investisseurs et les populations locales.

La location de terres à des investisseurs étrangers ne soulève pas de problème en soi, pour autant que les baux soient négociés correctement et que la population locale en tire également bénéfice. En particulier si les terres en question sont réellement sous-exploitées et si les investissements nécessaires pour qu'elles deviennent productives leur font défaut. En outre, la durée des baux peut être relativement courte. Nul n'est obligé de louer des terres pour un siècle entier. Ainsi, les baux peuvent être limités à une période initiale de 20 ou 30 ans, renouvelable en fonction des résultats de cette période d'essai. Tout est question de négociation ! Chaque cas doit être examiné individuellement, sur la base d'une analyse coûts-avantages approfondie de l'investissement étranger considéré. Des modèles « out-growers » pourraient être explorés. Ceci a bien fonctionné dans les plantations du tabac et des cannes à sucre au Nigéria.

Non, il faudrait garder la terre pour nos générations futures !

par M. Mamadou Cissokho, Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

Aucun agriculteur africain ne profite de cette manne. C'est un business entre gouvernements et investisseurs. C'est pourquoi ce n'est pas durable. On connaît les investisseurs. Quand ils veulent s'installer quelque part, ils font comme nous quand on veut attraper un poisson. Ils dépensent l'argent comme on utilise un appât. Une fois qu'ils ont le poisson, ils arrêtent de dépenser de l'argent. Avec l'accord des autorités publiques, ils s'installent dans des zones où il n'y a déjà pas assez de terres pour la population locale qui est installée depuis des générations. Par exemple à « l'Office du Niger » au Mali, une exploitation possède rarement plus de trois hectares alors que les Chinois reçoivent 100 hectares. Évidemment, cette situation crée facilement des tensions sociales.

Ces investissements ne nous apportent rien en termes de connaissances et de renforcement des capacités car les systèmes de production ne sont pas à notre portée. C'est de la mécanisation à outrance et les pauvres types qui travaillent là dedans, gagnent généralement un dollar par jour.

On reproche aux exploitations familiales de ne pas investir suffisamment pour permettre à l'agriculture de décoller. Mais on ne dit pas pourquoi. Elles perdent de l'argent en travaillant ; elles ont du mal à couvrir leur frais d'investissement et le taux du crédit agricole est extrêmement élevé, de l'ordre de 12 à 15 %. Au lieu de se demander comment aider les exploitations familiales à investir, on demande à d'autres de venir investir.

La plupart des investisseurs étrangers ne cherchent qu'à exporter pour maximiser leur profit, alors que notre région reste gravement touchée par l'insécurité alimentaire. Nous devons d'abord produire pour nous nourrir nous-mêmes et atteindre l'autosuffisance alimentaire. Il faudrait également sécuriser les marchés pour vendre nos produits et développer davantage le marché régional à l'abri des produits dumping et de la concurrence déloyale, pour qu'il y ait du travail, de la stabilité et une confiance envers les autorités politiques.

Un gouvernement « responsable » définit sa politique agricole en concertation avec les acteurs concernés, les organisations paysannes, les producteurs, etc. La mobilisation des organisations paysannes et des communautés rurales est primordiale pour améliorer la transparence et défendre les intérêts des populations locales qui sont jusqu'à présent largement exclues dans ces négociations nébuleuses avec les investisseurs.

Enfin, il faudrait casser le mythe de l'Afrique qui serait un des plus grands réservoirs de terres dans le monde. Si la superficie du continent africain est importante, il n'y a toutefois pas beaucoup des terres arables et la situation risque de s'aggraver avec la désertification progressive et les autres conséquences du changement climatique.

Il faudrait également prendre en compte la croissance de la population. Si les États investissaient dans l'aménagement des terres, ils n'auraient toujours pas suffisamment des terres pour satisfaire la demande croissante des paysans. Dans trente ans, nous serons 1,3 milliard d'habitants en Afrique. Le défi démographique est énorme ! Nous n'avons pas suffisamment de terres. Il faudrait garder notre terre pour accueillir nos générations futures.

Principaux risques et opportunités liés aux transactions foncières à grande échelle

Opportunités	Risques
⇨ **Investissement dans l'agriculture (IDE),** valorisation des terres non-cultivées.	⇨ **Déplacement de populations locales** sans tenir compte de leurs droits acquis ; ⇨ **Risques d'expropriation** ; ⇨ **Perte de moyens de subsistance** et baisse d'opportunités d'accès au foncier.
⇨ **Augmentation de la productivité agricole,** augmentation de l'offre alimentaire sur les marchés locaux.	⇨ **Corruption** liée au manque de transparence dans les processus de négociation.
⇨ **Transferts de technologie, savoir-faire, innovation.**	⇨ **Insécurité alimentaire.**
⇨ **Modèles d'affaires inclusifs,** création d'emploi et d'autres bénéfices sociaux pour les populations locales.	⇨ **Dégradation de l'environnement** ; l'intérêt à court terme des investisseurs peut avoir des conséquences nocives.
⇨ **Investissement dans les infrastructures** qui bénéficient à toutes les couches de populations.	⇨ **Peu de retombées économiques** pouvant conduire à l'instabilité politique et sociale. ⇨ **Non-utilisation des terres,** gel des cultures et de la production (spéculation).

Sources : Banque mondiale, FAO, ILC et autres.

Vers des principes directeurs internationaux

Qu'elles soient perçues comme un risque ou au contraire comme une chance pour le développement, un consensus se dégage que des principes directeurs internationaux sont nécessaires pour garantir un investissement international responsable dans le foncier. Ce code de bonne conduite devrait aider les pays d'accueil et les investisseurs à se conformer aux principes liés aux droits de l'homme et promouvoir des modèles économiques qui bénéficient aux populations locales et qui protègent leurs intérêts et leurs moyens d'existence.

Une série d'initiatives est déjà en cours. Elles pourraient servir de point de départ pour élaborer des principes directeurs internationaux :

- M. Olivier de Schutter, **Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation**, propose **onze principes liés aux droits de l'homme** dans les contrats d'acquisitions ou de locations à large échelle de terres agricoles à l'intention des investisseurs et des pays d'accueil. Ces principes doivent être considérés comme des « obligations minimales » afin de se conformer aux accords internationaux existants.
- **La Banque mondiale** élabore actuellement une proposition portant sur **sept principes pour sécuriser le régime foncier, améliorer les moyens d'existence et promouvoir un investissement responsable dans l'agriculture**. Cette proposition s'appuie sur les données et expériences concrètes tirées d'une étude approfondie de l'acquisition de terres à grande échelle menée dans 20 pays (parution prévue début 2010).
- **La FAO** et ses partenaires travaillent à des « **Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles** ». En exposant des principes et des normes internationalement reconnues pour inciter à des pratiques responsables, elles proposent un cadre que les États peuvent utiliser pour développer leurs propres stratégies, politiques, législations et programmes.
- Un « **Cadre et lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique** » a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2009. Ces directives visent à renforcer les droits fonciers, à accroître la productivité et à préserver les moyens de subsistance de la majorité des habitants du continent.

- *« La FAO et les États membres [doivent] œuvrer à l'établissement de règles communes et de propositions législatives reconnaissant le droit des populations locales de chaque pays à contrôler les terres agricoles et les autres ressources naturelles vitales pour leur sécurité alimentaire »*. Résolution du Parlement européen, novembre 2009.
- *« Les investissements à grand échelle dans les terres agricoles peuvent être bénéfiques à l'ensemble des parties concernées. Néanmoins, cela suppose l'existence d'un cadre institutionnel approprié [...]. Le respect des droits de l'homme en jeu est une responsabilité collective du pays d'accueil et de l'investisseur »*. Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, juin 2009.
- *« De nombreux pays ne disposent pas de mécanismes suffisamment efficaces pour protéger les droits des populations locales et tenir compte de leurs intérêts, de leurs moyens d'existence et de leur bien être. C'est là où des principes directeurs internationaux peuvent fournir un cadre pour les réglementations nationales, les accords internationaux sur l'investissement, les initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises et les contrats d'investissement »*. Annika Söder, Directrice générale adjointe de la FAO, Bureau de coordination des Nations unies et de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement, octobre 2009.
- *« Les principes directeurs internationaux [peuvent] aider les pouvoirs publics à pérenniser les droits d'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, à mettre en place les structures institutionnelles correspondantes et à lutter contre la corruption dans le secteur foncier »*. Note du GTZ, *Foreign direct investment in land*, 2009.

Lorsque le contenu précis de ce code de bonne conduite aura fait l'objet d'un accord, le principal défi sera toutefois d'élaborer les mécanismes permettant de les mettre en œuvre pour aider efficacement les communautés rurales à faire valoir leurs droits. « Si l'objectif est simplement d'établir un code de conduite, il suffit de rédiger ensemble un texte et de le défendre lors de la prochaine réunion de la FAO, et après ? Rien n'en sortira »,[1] commentait Jean-Philippe Audinet, Directeur par intérim de la division des Politiques au FIDA lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome. « Sans consultations détaillées réunissant toutes les parties intéressées, tout cadre de négociations sera vain [...] le principal objectif de la réforme du processus de négociation doit être de renforcer les capacités et les droits des populations locales ». Selon M. Audinet, « Le processus d'établissement de textes internationaux régissant l'acquisition de terres agricoles pourrait prendre jusqu'à trois ans ». En outre, certains observateurs pensent que les directives volontaires ne suffiront pas et que seules des obligations juridiquement contraignantes imposées aux États ou aux organisations internationales pourraient contribuer à protéger efficacement les intérêts locaux.

1 *Regulations for farmland acquisitions are years away, UN officials say,* 17 nov. 2009, Circle of Blue WaterNews, Reporting the Global Water Crisis.

© Wanjiru

Réponses régionales

Les difficultés et limites d'un accord international montrent qu'il est important d'avancer à l'échelle régionale et d'élaborer un code de bonne conduite qui répond aux spécificités ouest-africaines. Comme l'a souligné le Forum du CSAO consacré au thème « Pressions sur les terres ouest-africaines : concilier développement et politiques d'investissement », tenu à Bamako le 9 décembre 2009, une grande partie des solutions est à rechercher au niveau régional si l'on souhaite parvenir à des résultats concrets.

Selon M. de Schutter, « L'Afrique de l'Ouest peut être un laboratoire pilote de recherche de solutions à l'échelle régionale. La concurrence entre pays pour attirer des investissements (nécessaires) dans l'agriculture risque de rendre vaines les tentatives uniquement nationales du fait que les investisseurs se dirigeraient vers les pays qui auraient les cadres législatifs ou réglementaires d'investissement dans le foncier les plus fragiles et permissifs. »[1] Il est nécessaire de promouvoir un leadership des organisations économiques régionales et de favoriser la coopération régionale autour de cet enjeu afin d'éviter la « *concurrence au moins disant* » entre les pays.

Plusieurs initiatives et études sont actuellement en cours, y compris « la Charte foncière de l'Afrique de l'Ouest », une initiative lancée par le CILSS en 2003, ou encore l'action de l'UEMOA pour la sécurisation foncière, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et le développement d'un marché commun avec le droit d'établissement. Cependant le manque de ressources a entravé la mise en œuvre de ces initiatives.

Selon le CILSS, ni les pays, ni les organisations régionales ne sont prêts à faire face à l'accélération de cette tendance (faiblesse des administrations foncières, absence de textes légaux, absence d'instruments régionaux de régulation). Il est crucial de renforcer la capacité régionale pour être en mesure de proposer un accompagnement efficace des États en matière de politique foncière, plus particulièrement par le renforcement de leur capacité de négociation et la promotion du dialogue et du partenariat entre les gouvernements et la société civile.

1 Voir Compte rendu, Forum de Bamako, http://www.oecd.org/csao/terres

Propositions d'actions régionales

- Inventaire des initiatives régionales permettant d'harmoniser les différentes démarches en cours lors d'un atelier de travail conjoint CEDEAO, UEMOA, CILSS ;
- Mise en place des systèmes d'information et de suivi à travers un observatoire pouvant permettre une alerte précoce et une capacité d'anticipation ;
- Renouvellement de l'appui technique et financier au développement de la charte foncière régionale ;
- Relecture des textes législatifs/de lois pour la mise en place de mécanismes procéduraux locaux ;
- Soutien au développement de politiques foncières aux pays qui n'en ont pas ;
- Renforcement de la capacité régionale sur le foncier ;
- Assistance aux États en matière de promotion des marchés fonciers.
- Lancement d'un plan de concertation.

La CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ont exprimé leur volonté de travailler en synergie. Leurs propositions mises en œuvre dans le cadre d'une feuille de route ouest-africaine viseraient l'élaboration de cadres communs de régulation pour un investissement responsable.

En savoir plus

- *Comte rendu*, Forum du CSAO, Bamako, 9 décembre 2009. http://www.oecd.org/csao/terres
- *Vers des directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles*, FAO, janvier 2009
- *Acquisitions et locations de terres à grande échelle : Un ensemble de principes et de mesures clés pour répondre à l'impératif des droits de l'homme,* Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, 11 juin 2009.
- *Politiques foncières en Afrique un cadre pour renforcer les droits fonciers, augmenter la productivité et sécuriser les zones rurales,* UA, BAD, CEA, mars 2009 (*anglais*)

L'Afrique de l'Ouest, un an après la crise

Sur la voie de la reprise

Les analyses de l'impact de la crise économique mondiale sur les pays en développement ont abouti à des conclusions divergentes et parfois contradictoires. Si au tout début de la crise, de nombreux économistes ont soutenu que l'Afrique et les autres régions en développement ne seraient pas touchées par la crise financière mondiale étant donné qu'elles étaient moins intégrées à l'économie mondiale, il est rapidement apparu que les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde étaient frappés par une « troisième vague » de cette crise. Les pays exportateurs de pétrole ont beaucoup pâti de la forte baisse des cours du pétrole qui a entraîné des déficits budgétaires et une balance des paiements négative. Les pays à faible revenu ont été principalement touchés par l'effondrement des échanges mondiaux dans la mesure où la récession mondiale a provoqué une baisse de la demande de leurs produits. L'Afrique a alors été considérée par de nombreux analystes comme l'une des victimes de la crise économique les plus durement frappées en termes de conséquences sur le plan humain, d'aggravation de la pauvreté, de chômage, de détérioration de la situation sanitaire, etc.

Après une décennie de croissance économique où les taux ont dépassé 5.5 %, soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne mondiale, l'Afrique subsaharienne devrait, d'après les Perspectives économiques en Afrique (BAD/CEA/OCDE, mai 2009), voir ses perspectives de croissance se dégrader en 2009 avec un taux de 2.8 %, soit moins de la moitié du taux de croissance estimé pour 2008 (5.7 %). Tout au long de l'année 2009, les prévisions de croissance n'ont cessé d'être révisées, brossant une situation de plus en plus préoccupante. Il ressort des Perspectives économiques régionales du FMI pour 2009, publiées en octobre 2009, que la croissance économique en Afrique subsaharienne ne devrait s'établir en 2009 qu'à 1 %. Il n'est donc pas surprenant qu'aucun des pays d'Afrique subsaharienne ne soit actuellement en bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

Toutefois, il convient d'apporter quelques nuances. Ces estimations régionales masquent des disparités importantes entre les pays. Notre analyse initiale de l'impact de la crise sur l'Afrique de l'Ouest (voir L'Observateur de l'Afrique de l'Ouest, 2ème édition) a déjà mis l'accent sur le fait que les perspectives économiques dans cette région étaient, malgré la crise, globalement meilleures que prévu, certains pays maintenant ou même améliorant leurs taux de croissance (comme la Côte d'Ivoire). Grâce aux prudentes politiques macroéconomiques menées ces dernières années, de nombreux pays ont pu mettre en place des mesures très efficaces (maintien ou accroissement des dépenses publiques, politique monétaire d'accompagnement, mesures budgétaires, etc.) pour contrer les effets du ralentissement de l'activité économique mondiale. Ces efforts ont également été soutenus par l'adoption de mesures au niveau international, comme l'augmentation des prêts assortis de conditions libérales, etc.

Pays	PIB aux prix du marché (USD 2005)*			
Année	2008	2009c	2010d	2011d
Bénin	5.0	3.1	3.3	4.8
Burkina Faso	4.9	3.6	4.6	5.2
Cameroun	1.4	2.6	3.2	3.2
Cap-Vert	3.3	4.4	5.4	5.4
Côte d'Ivoire	2.3	3.2	4.0	4.1
Gambie	6.1	4.6	5.0	5.1
Ghana	7.3	4.1	4.6	17.5
Guinée	3.0	2.0	2.6	4.1
Guinée-Bissau	2.9	2.1	3.4	3.4
Libéria	-	-	-	-
Mali	5.1	3.9	4.7	4.8
Mauritanie	2.2	2.5	4.1	5.0
Niger	9.4	1.6	4.9	5.3
Nigéria	5.3	4.3	4.8	5.1
Sénégal	2.5	2.1	3.4	4.2
Sierra Leone	5.3	4.0	4.7	6.5
Tchad	0.8	2.7	3.0	3.0
Togo	1.0	1.7	2.0	3.2

Source : Banque mondiale, *Perspectives pour l'Économie mondiale 2010*
c) Estimations | d) Prévisions

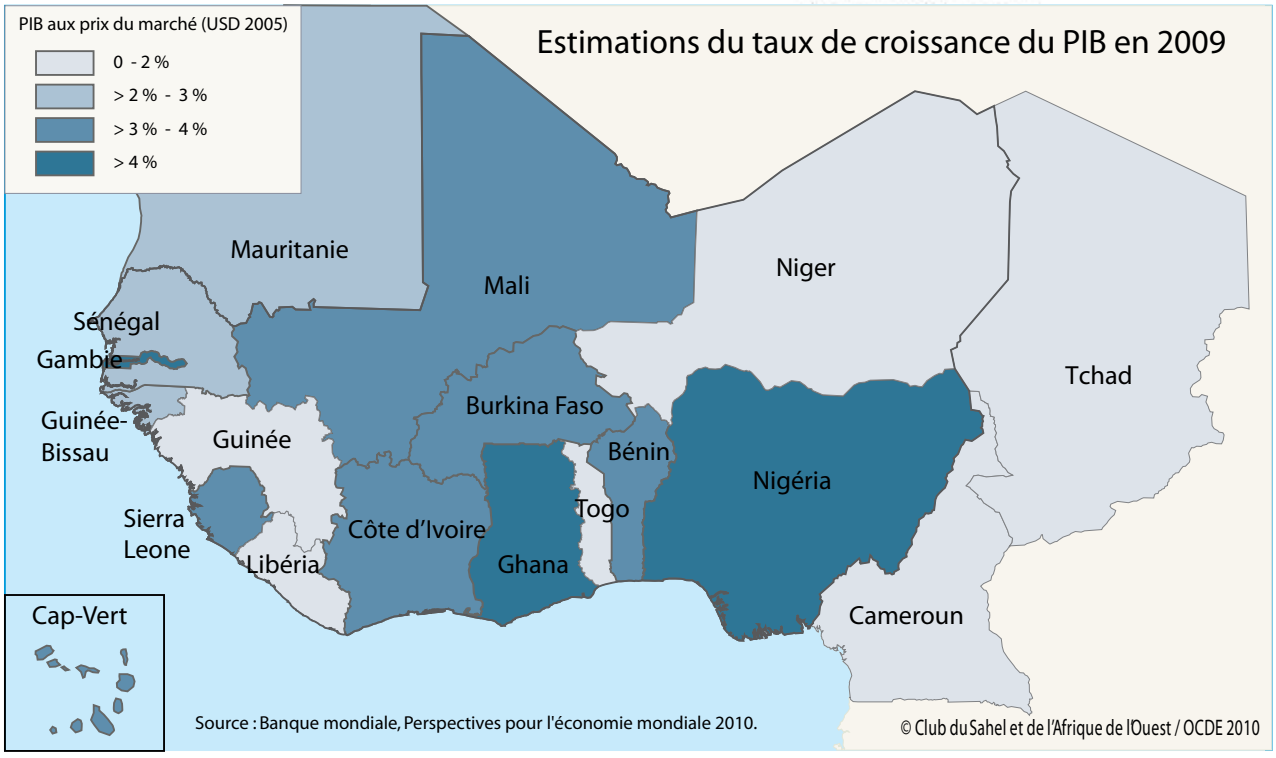

Nigéria, croissance soutenue malgré la baisse des recettes pétrolières

Géant économique de la région et deuxième économie d'Afrique, le Nigéria semble avoir remarquablement bien supporté la crise économique mondiale. En tant qu'exportateur de pétrole, il aurait dû en principe se trouver parmi les pays les plus touchés de la région d'Afrique de l'Ouest. Mais la baisse des prix du pétrole, la réduction des exportations pétrolières ou les perturbations provoquées par les problèmes de sécurité dans la région du Delta ne l'ont pas empêché d'afficher une croissance économique relativement forte, notamment grâce aux bonnes performances de son secteur agricole. D'après une équipe du FMI envoyée en mission au Nigéria en juillet 2009, le pays se trouvait en « *position de force* » quand la crise financière mondiale s'est déclenchée. Les économies de pétrole, le volume important des réserves internationales et une bonne capitalisation du système bancaire lui ont permis de réagir avec dynamisme face à la crise.

La Banque centrale du Nigéria, The Central Bank of Nigeria (CBN) – estime que le PIB a augmenté de 4.5 % et de 6.7 % respectivement dans les deux premiers trimestres de 2009 (contre 5.3 % en 2008). Cette hausse est largement supérieure à la moyenne observée dans les autres pays exportateurs de pétrole de l'Afrique subsaharienne, où le PIB est tombé de 6.3 % à 2.8 % (Banque mondiale, Perspectives pour l'Économie mondiale 2010).

« Quel est l'intérêt de ces perspectives de croissance si elles ne produisent pas de résultats concrets dont la population puisse ressentir les effets ? », s'interroge M. Rasheed Akinkuolie, ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Investissement à l'Ambassade du Nigéria à Paris. « Nous devons concentrer les dépenses publiques dans le domaine social, en ciblant l'éducation, la santé, les services sociaux, les infrastructures et la création d'emplois. C'est ce qui fera améliorer la vie des gens », affirme M. Akinkuolie.

De fait, la situation du pays le plus peuplé d'Afrique (158 millions d'habitants en 2010), avec ses 36 États (voir carte) et ses 774 collectivités locales, est fort complexe. Certes, quelques États sont bien gérés et/ou jouissent de budgets confortables, dopés par les recettes pétrolières, mais d'autres sont confrontés aux mêmes difficultés que nombre de pays à faible revenu de la région ouest-africaine. L'accès à l'eau potable est encore un défi majeur à relever dans le Nord rural ; les coupures d'électricité sont fréquentes dans tout le Nigéria ; la qualité des infrastructures de transport présente des disparités considérables selon l'endroit ; le chômage demeure un immense fardeau qui pèse sur le développement social et représente une source potentielle de violence, de criminalité et de corruption. La liste des problèmes de développement reste longue. La plupart ne sont pas nouveaux, et ne peuvent donc être imputés à la crise économique mondiale.

Renforcer le développement et réduire la pauvreté sont des objectifs clés de la stratégie du gouvernement à l'horizon 2020, qui vise pour le Nigéria une place parmi les « vingt premières économies mondiales en 2020 ». L'enjeu fondamental est de diversifier l'économie nigériane afin qu'elle soit moins tributaire des recettes pétrolières. Or, l'agriculture représente aujourd'hui presque un tiers du PIB et environ les deux tiers de l'emploi. Qui plus est, la demande intérieure a en partie atténué l'impact de la crise économique mondiale. Le secteur pétrolier n'en demeurera pas moins le pilier de l'économie du Nigéria. Pour 2010, le FMI prévoit une augmentation des recettes pétrolières, qui devraient permettre de réduire dans une certaine mesure l'endettement.

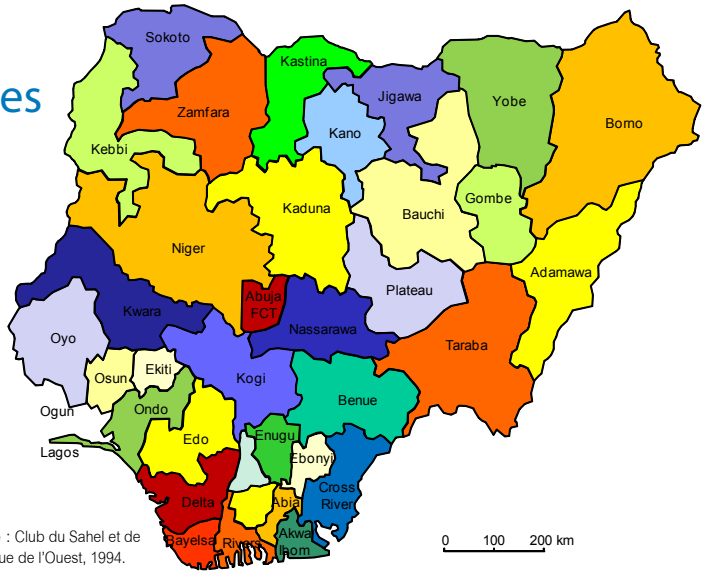

Carte : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 1994.

Le secteur bancaire nigérian, raffermi après la crise

Lorsque M. Lamido Sanusi a pris ses nouvelles fonctions de Gouverneur de la CBN le 4 juin 2009, certains analystes mettaient en doute qu'il eût les moyens politiques d'appliquer une réforme des banques débouchant sur une transformation radicale du secteur. Sa décision du 14 août 2009 d'écarter les directeurs généraux et les administrateurs des cinq premières banques commerciales du Nigéria (Afribank, Intercontinental Bank, Union Bank of Nigeria, Oceanic International Bank et Finbank), qui détenaient 30 % des dépôts du pays, a apporté la preuve du contraire. « *La Banque centrale a la responsabilité de protéger tous les déposants et créanciers, et de veiller à ce que nul ne perde de l'argent à cause d'une défaillance bancaire. Elle doit aussi prendre des mesures énergiques pour supprimer cette cause première d'instabilité financière et restaurer la confiance dans le système bancaire*. » (Discours du Gouverneur de la CBN, 14 août 2009).

Un audit a révélé que les cinq banques en cause avaient accumulé une proportion excessive de prêts non performants (comprise entre 19 % et 48 %), attribuée à « *Des pratiques de gouvernance laissant à désirer, des méthodes laxistes d'administration des crédits et l'absence ou l'inobservation de pratiques de gestion des risques de crédit* ». Dans la mesure où « *la solution à ce problème ne passe pas par un simple changement de direction* », la CBN a en outre dû injecter 400 milliards de nairas (1.95 milliard d'euros) afin de stabiliser ces institutions.

Selon M. Akinkuolie, la réforme des banques semble désormais en bonne voie. « *La population était en colère parce que les banques ne faisaient pas correctement leur travail. Les grandes banques répugnaient à accorder des crédits aux petites et moyennes entreprises, les taux d'intérêt étaient extrêmement élevés et beaucoup de banques étaient gérées comme des propriétés privées, certains administrateurs siégeant à vie dans les conseils d'administration. Aujourd'hui, la situation a changé.* »

Le secteur bancaire du Nigéria semble sortir raffermi de la crise. Dix-neuf banques nigérianes se situent parmi les 100 premières banques africaines, trois d'entre elles se trouvant même dans le peloton des dix premières.

En savoir plus

- *Banque mondiale, Perspectives pour l'Économie mondiale 2010*
- *FMI – Nigéria : Consultation de 2009 au titre de l'article IV, Rapport des services, novembre 2009, et Note d'information au public (NIP) n°09/125, 28 octobre 2009*
- *Africa's top 100 banks 2009, annual rankings*, publié par l'African business magazine, N. 357, octobre 2009.
- Banque centrale du Nigéria : http://www.cenbank.org

Les pays de l'UEMOA touchés par la récession mondiale

par M. Hamza Ahmadou Cissé,
Directeur du Cabinet du Président de la Commission de l'UEMOA

Les économies des États membres de l'UEMOA ont évolué en 2009 dans un environnement mondial défavorable. Elles ont ressenti les effets de la crise économique et financière internationale, à travers notamment la baisse des cours des principales matières premières exportées et la diminution des flux financiers reçus du reste du monde. Ainsi, le taux de croissance initialement attendu à 4,7 %, a finalement atteint 3,0 % contre 3,7 % en 2008. Les secteurs des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), de l'industrie de transformation du bois, des industries textiles et des activités commerciales ont été les plus affectés.

Toutefois, en dépit de cette situation, on constate une baisse des tensions inflationnistes, après les fortes hausses de prix enregistrées en 2008. Le taux d'inflation annuel moyen au niveau de l'Union est ressorti à 1,1 % contre 7,4 % en 2008 en rapport principalement avec la faible progression des prix des produits alimentaires et le repli des prix au niveau des transports lié au recul des prix des produits pétroliers dans la plupart des États membres.

Sur le plan des finances publiques, les principaux déficits budgétaires se sont aggravés, en liaison essentiellement avec une progression des dépenses beaucoup plus rapide que celle des recettes et liée au souci d'atténuer l'impact de la crise sur les couches les plus vulnérables. Le déficit global hors dons et le déficit global se sont situés à 7,0 % et à 3,1 % du PIB nominal respectivement, contre 4,8 % et 2,0 % en 2008. Le solde budgétaire de base est ressorti à 0,1 % du PIB contre 0,9 % en 2008. De cette situation d'ensemble, il en est ressorti de mauvaises performances en matière de convergence. La Côte d'Ivoire et le Mali ont été les seuls États à respecter les quatre critères de premier rang.

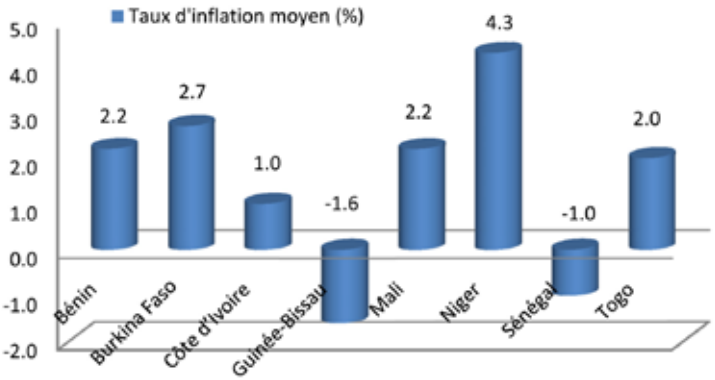

Perspectives économiques

Pour 2010, une évolution beaucoup plus favorable est attendue. Le taux de croissance économique pourrait être de 4 %, sous réserve de meilleures conditions climatiques et d'un climat sociopolitique apaisé. De même, l'accent mis sur le développement de la production céréalière, notamment la culture rizicole, annonce les perspectives d'un approvisionnement régulier des marchés et, par conséquent, une bonne maîtrise des prix à la consommation. Toutefois, il existe des incertitudes sur l'évolution du cours du pétrole, en rapport avec la situation au Moyen-Orient. Dans le domaine des finances publiques, l'évolution favorable du secteur réel pourrait se traduire par une amélioration des recettes ; de même que les réformes relatives à la gestion budgétaire, en cours dans les différents États, pourraient aussi contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses. L'année pourrait se caractériser par une réduction des déficits et une amélioration de la situation de convergence de l'Union.

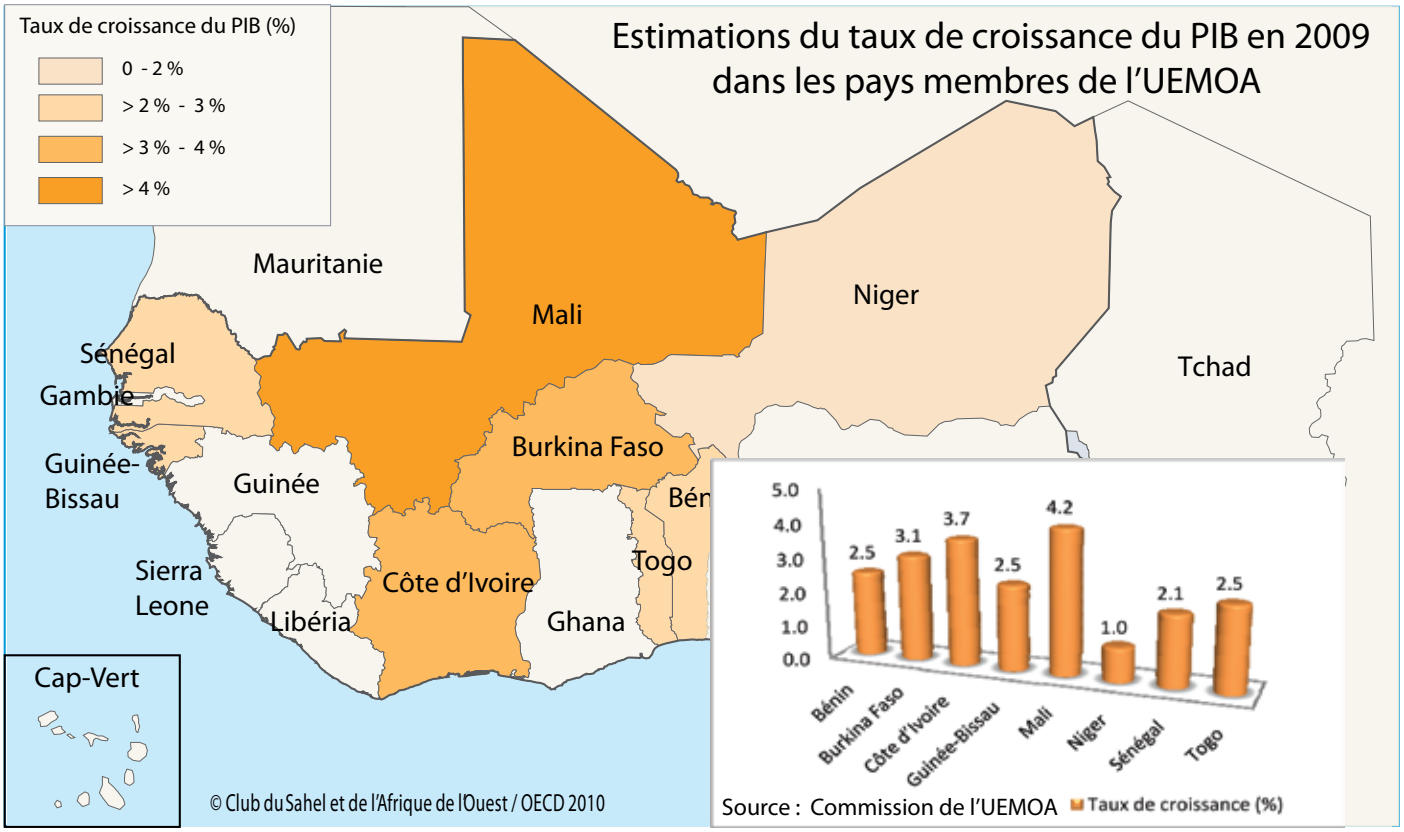

Réponses politiques de l'UEMOA

La reprise économique qui se dessine au niveau mondial s'explique du fait que d'importantes mesures de soutien à l'économie ont été mises en œuvre. Pour l'Union, ces mesures ont consisté à relancer la production agricole, à résorber le déficit énergétique et à apurer les arriérés de paiement intérieur. En plus, des actions ciblées ont été entreprises en vue d'aider les secteurs les plus touchés et d'améliorer le financement de l'activité économique.

Ainsi, en respect des mesures arrêtées pour faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires importées, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) a octroyé 13,3 milliards de F CFA aux États de l'Union, soit 1,67 milliard de F CFA par pays, pour le financement de projets agricoles à court terme. Dans la même optique, la BCEAO a mis à la disposition des États des ressources d'un montant de 13,3 milliards de F FCA et la Commission a, pour sa part, débloqué 12 milliards de F CFA pour le même objet.

Par ailleurs, la BOAD a financé huit projets agricoles pour un montant total de 59,7 milliards de FCFA. Ces projets devraient permettre une augmentation sensible de la production agricole, un renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs, la mise en place d'un système de crédit rural et la fourniture de semences de qualité d'engrais et de petits matériels agricoles.

S'agissant de la politique énergétique, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté une stratégie régionale, dénommée « Initiative Régionale pour l'Énergie Durable » (IRED). Les cadres institutionnel et financier de gestion de ladite initiative ont été récemment définis afin d'entamer, le plus rapidement possible, les activités d'urgence devant permettre de faire face notamment, à la question récurrente de l'énergie électrique.

Dans le cadre de l'exécution des diligences relatives à l'apurement des arriérés intérieurs, les États membres de l'Union ont mobilisé avec l'appui de la BCEAO, des ressources d'un montant global de 707 milliards de F CFA (octobre 2009). Ces ressources ont été mobilisées à travers l'allocation de DTS effectuée par le FMI et par le recours aux instruments du marché financier régional et à des opérations de titrisation.

Politique monétaire

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a assuré un suivi renforcé du secteur financier et s'est engagée, à travers des actions précises, à accroître la capacité d'offre de crédits des institutions dudit secteur. Elle a abaissé de 50 points de base le niveau de ses taux directeurs et réduit le niveau des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques, dans plusieurs États. Elle a aussi pris les dispositions nécessaires pour assurer une liquidité suffisante et régulière aux établissements financiers.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a mis en place un comité chargé d'étudier les possibilités, pour les États membres de l'Union, d'accéder aux nouveaux mécanismes de financement du développement des institutions financières internationales (BAD, Banque mondiale, FMI).

Enfin, les États de l'Union se sont engagés dans des réformes financières susceptibles d'aider à mobiliser plus de recettes et à orienter les dépenses publiques dans les secteurs prioritaires. Seule cette démarche leur permettrait de disposer de marge de manœuvre pour soutenir les secteurs d'activités touchés par la crise et de relancer l'activité économique dans son ensemble.

La vulnérabilité des États de l'Union par rapport aux aléas du commerce international et leur dépendance aux ressources extérieures sont les facteurs qui expliquent l'impact de la crise pour les pays de l'UEMOA. L'approfondissement du processus d'intégration demeure la stratégie la mieux adaptée pour conforter l'Union dans le contexte actuel de mondialisation et relever le défi du développement. ■

Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, l'économie la plus importante de l'UEMOA, reste sur le chemin de la reprise économique. Selon des estimations du FMI, sa croissance économique devrait atteindre 3.7 % en 2009 (contre 2.3 % en 2008), notamment grâce à la production pétrolière, à l'activité agricole et à la transformation de produits agricoles. La Côte d'Ivoire tire principalement profit de l'augmentation des cours internationaux du cacao qui ont progressé de 30 % depuis 2007. La stabilité et la normalisation politiques seront indispensables (en particulier la tenue de l'élection présidentielle) pour que le pays puisse reconquérir totalement la confiance d'investisseurs étrangers encore réticents.

Ghana

Malgré une pression inflationniste qui a culminé aux environs de 21 % durant la crise, le Ghana jouit, dans l'ensemble, d'une situation économique relativement bonne, notamment grâce à la forte demande mondiale et les cours élevés de ses deux principaux biens d'exportation, l'or et le cacao. Toutefois, le déficit budgétaire du Ghana s'est creusé pour atteindre, selon les estimations, 15 % du PIB. Un prêt du FMI sur trois ans d'un montant de 600 millions de dollars US a permis d'accroître les réserves internationales de la Banque centrale et de stabiliser le cedi ghanéen. Le Ghana est souvent présenté comme un modèle de réussite pour la démocratie en Afrique, avec deux transitions politiques pacifiques en 2000 et 2008. De fait, la stabilité politique est importante pour garantir un climat des affaires et de l'investissement favorable. La croissance économique au Ghana sera en outre stimulée par la production pétrolière prévue pour 2011.

Aucune nouvelle date butoir pour la signature d'un APE régional

Deux ans après la date butoir initialement fixée (31 décembre 2007), les négociations relatives à l'Accord de partenariat économique (APE) régional entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest (États membres de la CEDEAO plus Mauritanie) se poursuivent encore ; malgré toutes les déclarations solennelles d'intention et de bonne volonté, aucun accord n'a été conclu. Les espoirs qu'on avait nourris de signer au moins un accord provisoire d'ici octobre 2009 ne se sont pas réalisés. Quel bilan peut on dresser aujourd'hui ?

Des désaccords majeurs subsistent en ce qui concerne l'offre d'accès au marché présentée par l'Afrique de l'Ouest (pourcentage de libéralisation tarifaire des produits de la région, liste des produits exclus de la libéralisation du marché, durée du moratoire) d'une part, et le financement du programme de l'APE pour le développement (PAPED) d'autre part. À l'issue d'une série de négociations entre les représentants de la Commission européenne et leurs homologues ouest-africains, des progrès ont été enregistrés sur les deux points :

- Lors d'une réunion tenue à Abidjan les 23 et 24 octobre 2009, l'Afrique de l'Ouest a présenté une offre révisée d'accès reclassant un grand nombre de produits jusque là exclus (notamment les produits d'origine animale, végétale et minérale, ainsi que les produits chimiques et à base de bois) dans la liste des produits soumis à la libéralisation. Cette offre prévoit une libéralisation tarifaire pour 67 % des produits de la région ainsi que des périodes de transition pouvant aller jusqu'à 25 ans pour certains produits. La Commission européenne vise un pourcentage de libéralisation des produits de 70 % et une mise en œuvre plus rapide de l'accord.
- Le contenu du PAPED a été défini davantage lors d'une autre réunion organisée à Abidjan du 10 au 13 novembre 2009. La Commission européenne a estimé que le niveau de soutien nécessaire à l'APE était de plus de 3 milliards d'euros supérieur aux engagements actuels de l'UE. Elle s'est engagée à rechercher des sources de financement supplémentaires et travaille à l'élaboration d'une nouvelle proposition. L'Afrique de l'Ouest demande quelque 9.5 milliards d'euros pour le financement du PAPED.

La mise en place d'un « partenariat durable entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest » est le principal objectif de cet APE. Toutefois, comme l'a souligné M. Darlan Martí, « Les négociateurs ACP persistent à penser, qu'ils s'appuient sur des observations ou des impressions, que les APE vont dans le sens des intérêts européens ». M. Ablassé Ouedraogo, ex-conseiller du Président de la Commission de la CEDEAO pour les négociations commerciales, met ouvertement en question l'intérêt même que peut avoir l'Afrique de l'Ouest à signer un tel accord. Il doute que la Commission européenne puisse mobiliser des financements supplémentaires pour le PAPED et ne voit donc pas la nécessité pour l'Afrique de l'Ouest d'accélérer la libéralisation de son marché.

La concrétisation des engagements pris par l'Afrique de l'Ouest en matière de libéralisation tarifaire va de pair avec les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAPED. Un accord équitable devrait donc être possible. Les négociateurs des deux parties ont bon espoir de parvenir « bientôt » à un accord mutuellement avantageux. Cela étant, aucune nouvelle date butoir n'a été fixée pour la conclusion des négociations relatives à l'APE.

La prochaine série de négociations se tiendra en mars : un groupe de travail préparatoire au niveau régional (18-19 mars), une réunion technique d'experts (22-25 mars) ainsi qu'une réunion de hauts responsables politiques (25-26 mars).

En savoir plus

- *Éclairage sur les négociations commerciales,* le point sur les négociations APE, Melissa Julian, août-décembre 2009, http://www.acp-eu-trade.org/tni
- *Updating the EPAs to today's global challenges, essays on the future of economic partnership agreements*, publié sous la direction d'Emily Jones et de Darlan F. Martí, Economic Policy Paper Series 09. Fond Marshall allemand des États-Unis, 2009.
- *Etude comparative des accords de libre échange impliquant des PED ou des PMA,* rapport final, Gret et AFD, octobre 2009.

Un léger recul des envois de fonds de la diaspora

Malgré la crise économique et financière mondiale, les liens de solidarité entre les membres de la diaspora et leurs familles et communautés dans leur pays d'origine restent très solides. De nombreux Africains peuvent compter sur le soutien persistant de leurs proches, vivant dans les pays de l'OCDE.

Selon les chiffres publiés par l'équipe de la Banque mondiale chargée des migrations et des envois de fonds en novembre 2009, les envois de fonds officiellement enregistrés à destination des pays en développement ont diminué d'un montant total de 338 milliards de dollars US en 2008 à un niveau estimé à 317 milliards de dollars US en 2009. Cette baisse de 6.1 % est moindre que celle anticipée précédemment. Ces estimations ne tiennent pas compte des réseaux de transfert informels, qui sont particulièrement denses en Afrique. La véritable ampleur des envois de fonds devrait représenter quasiment le double du montant des envois de fonds officiels. Le continent africain affiche de meilleurs résultats que de nombreuses autres régions en développement.

Les envois de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne n'ont reculé que de 2.9 % environ, pour s'établir à un niveau estimé à 21 milliards de dollars US au total (dont 12.8 milliards de dollars US pour l'Afrique de l'Ouest).

Les effets des envois de fonds sur la pauvreté, les inégalités et le développement économique ont été analysés au cours de la **deuxième Conférence sur les migrations internationales et le développement**, qui s'est tenue en septembre 2009. Bien que l'impact des envois de fonds sur le développement en Afrique n'ait pas atteint son niveau maximal, il est largement admis qu'ils ont un effet positif sur le développement. Néanmoins, cet impact est inégal ; les envois de fonds ne bénéficient pas nécessairement aux populations les plus vulnérables et varient considérablement d'un pays à l'autre.

Dans un contexte marqué par de sombres perspectives d'évolution de l'économie mondiale, qui ne se redresse que lentement, les prévisions de la Banque mondiale pour 2010 et 2011 restent prudentes. Les envois de fonds à destination des pays en développement devraient rester quasiment stables en 2010, puisque leur augmentation devrait se limiter à 1.4 %, avant de se hisser à 3.9 % en 2011.

Envois de fonds vers l'Afrique de l'Ouest

Source : http://www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances

La situation de l'Afrique de l'Ouest est globalement positive. La crise économique mondiale a eu un impact indéniable sur le marché du travail, et par conséquent sur les revenus d'activité de la diaspora africaine. Néanmoins, ses membres semblent préférer réduire leur train de vie et leurs dépenses dans leur pays d'accueil, afin de pouvoir préserver le niveau des contributions financières apportées à leurs proches dans leur pays d'origine.

L'essentiel des envois de fonds est destiné au Nigéria (74 %, soit 9.5 milliards de dollars US. Dans la mesure où il s'agit d'un pays lourdement tributaire de ses exportations de pétrole, les envois de fonds de la diaspora nigériane constituent une source essentielle de financement de son développement.

Le deuxième bénéficiaire le plus important parmi les États ouest-africains est le Sénégal (10 %). Selon les estimations de la Banque mondiale, les envois de fonds à destination du Sénégal ont quasiment atteint le même niveau qu'en 2008 (1 288 millions de dollars US contre 1 276 millions de dollars US en 2009). De même, des petites économies (le Cap-Vert, la Gambie, la Sierra Leone, etc.) fortement dépendantes des envois de fonds ont vu leurs revenus provenant de ces transferts se maintenir quasiment au même niveau.

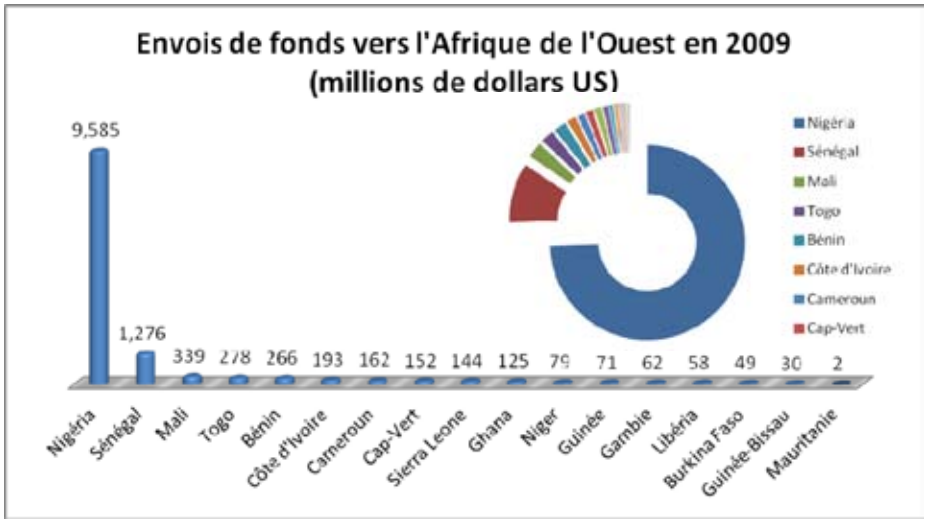

En savoir plus

- *Migration and remittance trends 2009*, Migration and Development Brief 11, novembre 2009 : http://www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances
- People Move Blog : http://blogs.worldbank.org/peoplemove
- *G8 L'Aquila commitments*, juillet 2009.
- *Sending money home to Africa, remittance markets, enabling environment and prospects*, FIDA, novembre 2009
- *Reorienting remittance research on Africa: The importance of market competition and regulation to leverage the development impacts of remittances*, Tim Cheston, Migrant Remittances, vol. 6, n.2, août 2009.

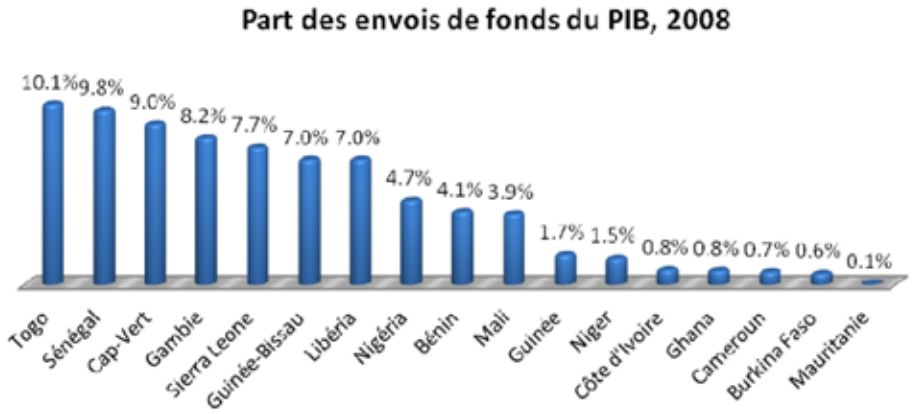

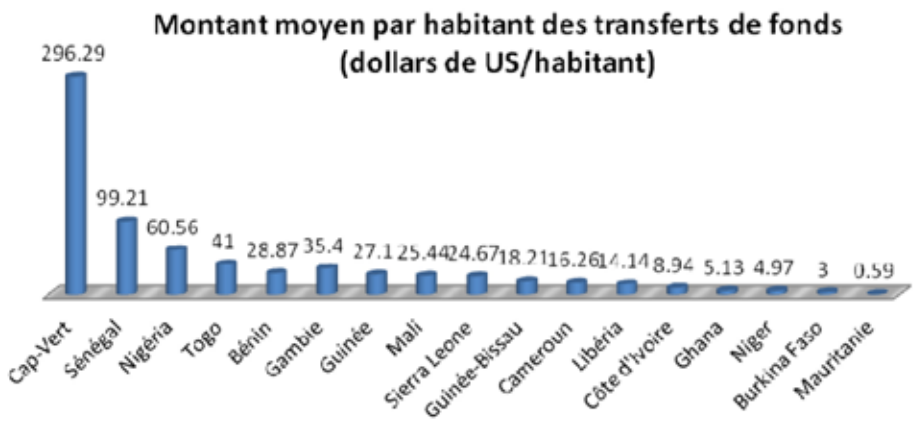

Le coût des transferts

En période de crise, faire en sorte que les envois de fonds soient moins coûteux, plus rapides et plus productifs doit devenir une priorité pour les responsables politiques. Lors du sommet de L'Aquila (8-10 juillet 2009), les membres du G8 se sont engagés à « *Réduire le coût moyen des envois de fonds au niveau mondial de 10 % de leur montant environ actuellement à 5 % d'ici 5 ans* » ; cela se traduirait par une « *diminution de ce coût de l'ordre de 50 %, ce qui, d'après les calculs effectués, permettrait aux émigrés de voir leurs revenus d'activité augmenter à hauteur de 13 à 15 milliards de dollars US* ».

Pour l'heure, les coûts des transferts de fonds restent extrêmement élevés, variant entre 5 % et 20 % des sommes transférées. Le marché des envois de fonds est dominé par quelques prestataires de services, au premier rang desquels figure l'entreprise Western Union, qui assure à elle seule 40 % des envois de fonds à l'échelle mondiale.

Dans la mesure où le taux de bancarisation restent très faibles en Afrique de l'Ouest (hormis au Nigéria), on assiste au développement de systèmes informels de transferts de fonds qui visent à réduire ces coûts. À titre d'exemple, la diaspora malienne a mis en place un système d'envoi des fonds à travers son réseau de « foyers maliens ». Les envois sont rapides, efficaces et nettement moins chers que les prestataires de services officiels. Les nouvelles technologies (téléphonie mobile) sont de plus en plus utilisées pour faciliter les transferts d'argent.

Une plus grande concurrence entre les prestataires de services de transferts de fonds pourrait contribuer à améliorer la qualité de ces services, à réduire leur coût, ainsi qu'à les rendre plus sûrs et plus efficaces.

L'aide au développement reste stable

Plusieurs pays ouest-africains à revenu faible ont craint une baisse de l'aide au développement à cause de la crise économique et financière mondiale.

Cependant les statistiques de la Direction de la coopération pour le développement (DCD-CAD) de l'OCDE semblent indiquer que l'aide publique au développement (APD) va atteindre des niveaux records en 2010. Ce sera néanmoins toujours moins que les aides promises par les principaux donneurs de la planète il y a cinq ans à l'occasion des sommets de Gleneagles et du Millénaire +5. « L'Afrique, en particulier, ne recevra probablement que 12 milliards de dollars US sur les 25 milliards supplémentaires prévus à Gleneagles, en grande partie en raison des contributions insuffisantes de certains donneurs européens dont la part de l'APD à l'Afrique est importante ».[1]

1 *Les performances inégales de l'aide au développement pour 2010 suscitent des inquiétudes,* http://www.oecd.org/cad/stats

Pendant la période entre 2007 et 2008, le montant de l'aide envoyé vers les pays d'Afrique de l'Ouest est resté relativement stable (voir graphique). D'importantes variations au Cameroun et au Nigéria s'expliquent par les opérations exceptionnelles d'allégement de la dette qui ont eu lieu avant 2008. De même, une part importante des fonds d'aide additionnels de 2008 au Liberia sont dus à l'allégement de la dette (45 % du total en 2008).

Comme les programmes d'aide sont planifiés sur plusieurs années, la crise n'a pas eu d'impact immédiat sur l'arrivée de l'aide. Cependant, il est encore trop tôt pour titrer un bilan complet de la situation.

Liens utiles

- *Statistiques de l'aide (CAD) :* http://www.oecd.org/cad/stats
- *International Development Statistics Database :* http://www.oecd.org/dac/stats/idsonline
- *Perspectives économiques en Afrique* http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/data-statistics

Versements nets d'APD en provenance de tous les donneurs
(millions de dollars US constants 2007)

Pays	2007	2008
Bénin	474	600
Burkina Faso	951	936
Cameroun	1 908	492
Cap-Vert	165	205
Côte d'Ivoire	171	583
Gambie	73	90
Ghana	1 154	1 237
Guinée	228	300
Guinée-Bissau	122	123
Libéria	701	1 189
Mali	1 020	907
Mauritanie	342	291
Niger	542	569
Nigéria	1 956	1 234
Sénégal	872	998
Sierra Leone	545	358
Togo	121	310
Total	**11 347**	**10 422**

Source: http://www.oecd.org/cad/stats

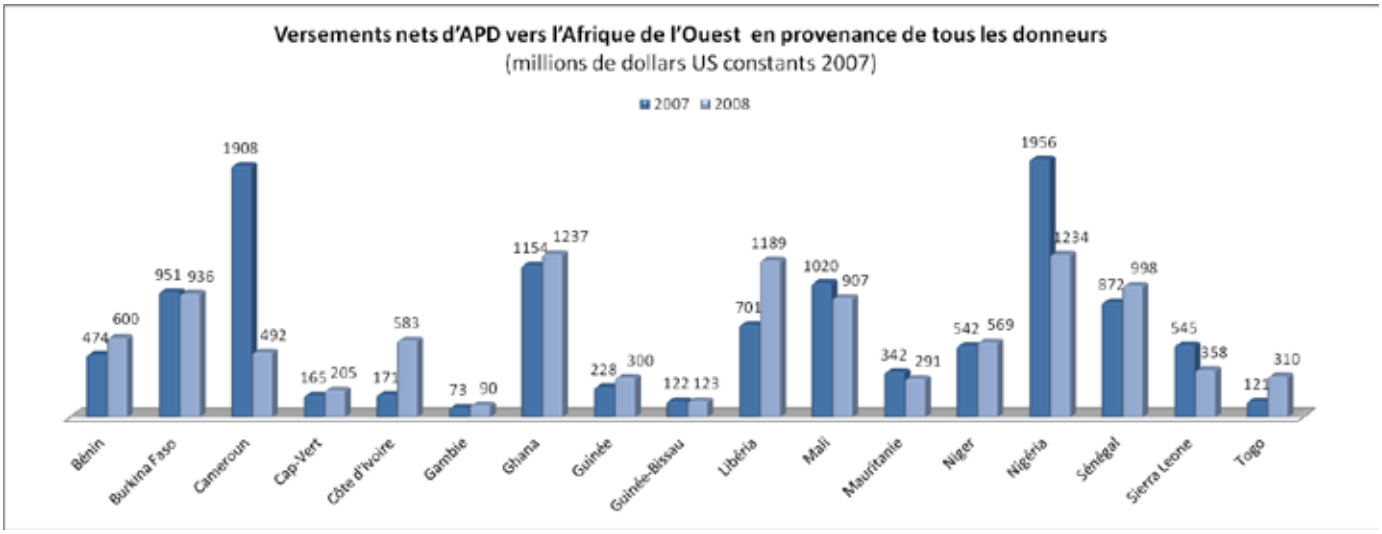

Source : http://www.oecd.org/cad/stats

Sécurité alimentaire : retour sur l'agenda international

Malnutrition malgré une récolte relativement bonne

La campagne agricole 2009/2010 a été globalement satisfaisante, selon la 25ème Réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA), qui a rassemblé les principaux acteurs de la région dans le domaine de la sécurité alimentaire du 8 au 11 décembre à Bamako (Mali). La production a frôlé le niveau record de 2008. La production céréalière provisionnelle pour 2009/2010 des pays ouest-africains, à l'exception du Libéria et de la Sierra Leone, est estimée à 51 millions de tonnes (16 millions de tonnes dans le Sahel). Ce niveau de production se caractérise par une baisse dans le Sahel (- 9 %) alors que les pays côtiers ont enregistré une hausse (+4 %). « L'Afrique de l'Ouest et le Sahel disposent de potentiels agricoles importants qui peuvent permettre à la région de se nourrir et même d'exporter des excédents alimentaires. Plus d'investissements, de meilleurs outils de régulation du marché et un contexte international plus favorable permettront de valoriser pleinement ces potentiels ».[1]

1 *Les acquis du RPCA vus par le CILSS*, entretien avec le Prof. Alhousseini Bretaudeau, Secrétaire-général du CILSS, lettre d'information du CSAO, décembre 2009

Néanmoins, malgré cette récolte relativement bonne, l'insécurité alimentaire demeure un problème crucial pour de nombreux pays de la région. Comme la population de l'Afrique de l'Ouest croît rapidement (6.6 millions de personnes par an), la production agricole doit augmenter dans des proportions considérables pour satisfaire la demande en nourriture.

Selon les estimations de l'UNOCHA, publiées en octobre 2009, 4.5 millions d'enfants de moins de 5 ans (9,9 %) souffrent de malnutrition grave en Afrique de l'Ouest. Les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) sont particulièrement touchés avec plus de 30 % des enfants de moins de 5 ans accusant un déficit pondéral modéré ou sévère. On estime que 250 000 enfants meurent de malnutrition chaque année dans le Sahel. Aucun des pays d'Afrique de l'Ouest n'est actuellement sur la bonne voie pour réaliser l'OMD numéro 1, à savoir « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ».

En savoir plus

- *Communiqué final du RPCA*, Avis sur les perspectives alimentaires 2010 au Sahel et en Afrique de l'Ouest, 11 décembre 2009, http://www.food-security.net
- *Afrique de l'Ouest : Profil Humanitaire*, octobre 2009, http://www.reliefweb.int

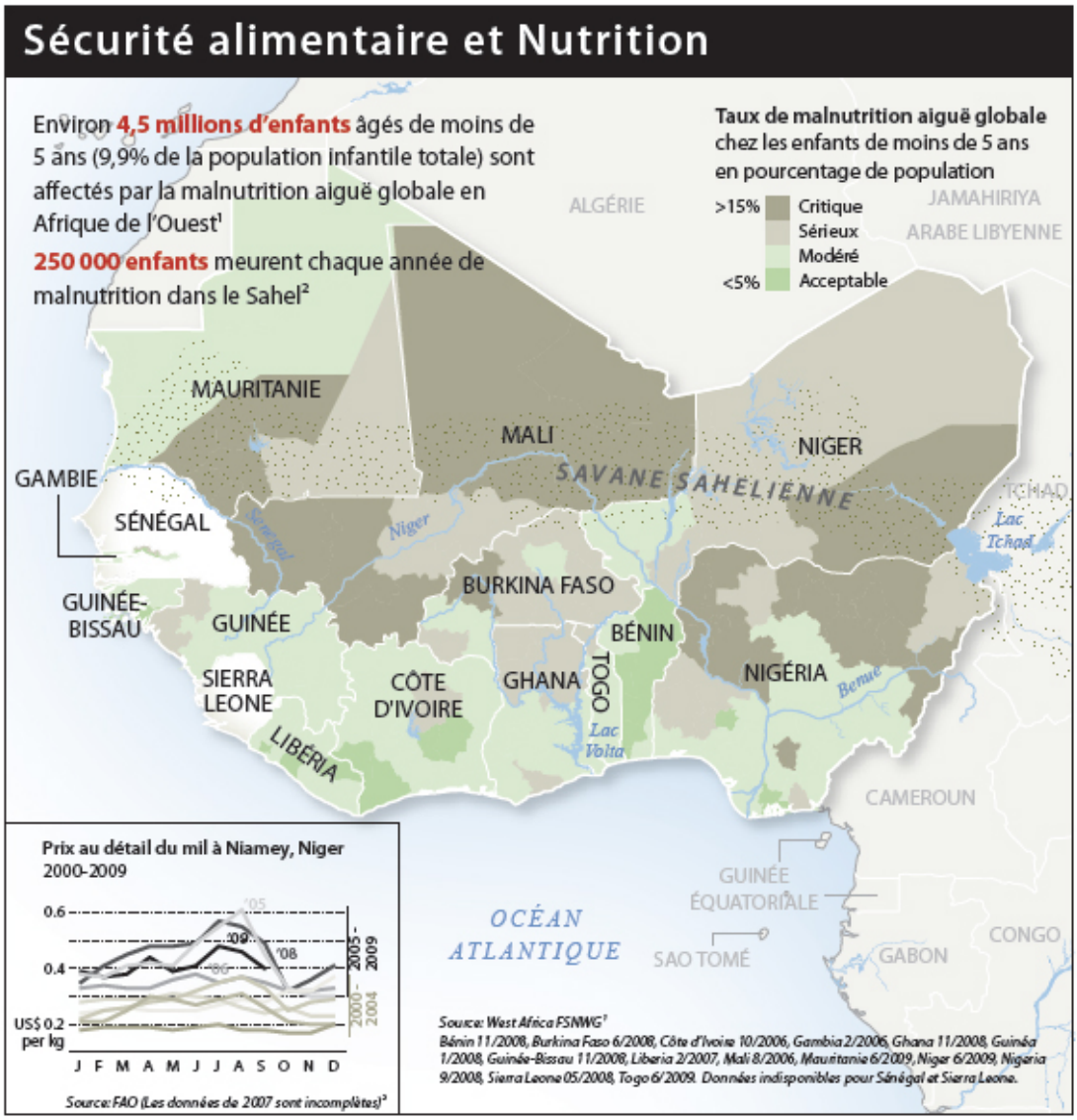

© Carte : Centre cartographique ReliefWeb; Bureau de coordination des Affaires humanitaires (UNOCHA)

Les frontières et titres utilisés sur cette carte ne reflètent pas une position officielle des Nations unies.

Une situation agropastorale critique au Cap-Vert, au Nord-est du Mali, au Niger et au Tchad

« Les perspectives agricoles et pastorales sont globalement bonnes dans les pays humides et dans les zones à l'ouest du Sahel. Elles sont mauvaises, voire médiocres dans les zones du Sahel oriental. La sécheresse prolongée a réduit les récoltes et les pâturages au nord-est du Mali, dans les zones agricoles et pastorales du Niger et du Tchad ainsi qu'au Nord du Nigéria.

Le risque de menace du criquet pèlerin en Mauritanie, source d'inquiétude pour les récoltes, est sous contrôle. Les possibilités des cultures de contre saison seront limitées en raison des faibles niveaux des cours d'eau et des lacs de retenues ainsi que des inondations excessives. [...]

Les mauvaises perspectives des productions agricoles et pastorales à l'est du Sahel couplées au prix élevé des céréales et à la possible détérioration des termes de l'échange bétail/céréales dans les prochains mois risquent de compromettre sérieusement la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables; en particulier, pour la prochaine période de soudure qui s'annonce plus tôt que prévu pour certains ménages. Il s'agit essentiellement des pasteurs, agropasteurs ainsi que des populations urbaines pauvres dépendantes des marchés pour satisfaire l'essentiel de leurs besoins alimentaires. »

> Extrait du Communiqué final du RPCA, 11 décembre 2009

Recommandations du RPCA

- **Aux décideurs politiques**, de renforcer les appuis aux cultures de contre-saison à travers la fourniture des intrants (semences améliorées et fertilisants) et les technologies de maitrise de l'eau ; de faciliter la mise en œuvre d'actions et/ou de mesures visant l'accès aux aliments de bétail, la mobilité du cheptel ainsi que la libre circulation des produits vivriers conformément aux accords régionaux.
- **Aux acteurs** (décideurs, ONG, humanitaires et partenaires au développement), de veiller à la coordination des actions et/ou de mesures visant la facilitation de l'accès aux aliments, la prise en charge des malnutris et au renforcement des moyens d'existence des populations les plus vulnérables.
- **Aux systèmes régionaux d'information**, de procéder dès janvier 2010 à une analyse détaillée de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle afin de mieux cibler les populations affectées et de proposer des réponses appropriées pour atténuer les crises éventuelles et renforcer les capacités d'adaptation, en particulier chez les populations pastorales vulnérables.
- **Au CILSS**, d'accélérer la mise en place du réseau des sociétés/offices chargés de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire afin de mieux renforcer la solidarité régionale dans les situations de crises.
- **Aux organisations d'intégration régionale**, d'apporter au CILSS les moyens nécessaires à l'extension de ses activités de veille sur toute la région ouest-africaine.

Prix élevés des produits alimentaires

La baisse des prix des denrées alimentaires au niveau mondial n'a pas eu d'effet perceptible sur les prix intérieurs qui sont généralement restés bien au-dessus de leurs niveaux de 2007. En dépit des efforts déployés pour accroître la production de riz, cette céréale reste l'un des principaux produits vivriers importés en Afrique de l'Ouest. Au Burkina Faso, au Niger et au Mali, les prix du riz restent très élevés (voir graphique). Ceux des productions vivrières locales comme le mil, le sorgho et le maïs se sont également maintenus au-dessus de la moyenne de 2007. Par exemple, le prix du maïs au Ghana (Accra) avait plus que doublé par rapport à juillet 2007. Toutefois, les prix plus élevés des produits vivriers ne se traduisent pas automatiquement par une hausse des revenus des agriculteurs, principalement en raison du fait que les prix des intrants agricoles et les autres coûts de production ont aussi augmenté. « Le fléchissement attendu de la production de céréales au Nigéria pourrait causer une nouvelle hausse des prix des céréales dans toute l'Afrique de l'Ouest », prévient la FAO. « Il faudra recourir l'an prochain à des interventions de protection sociale (distributions ciblées, ventes à prix subventionnés, activités vivres-contre-travail ou espèces-contre-travail) pendant la période de soudure. »

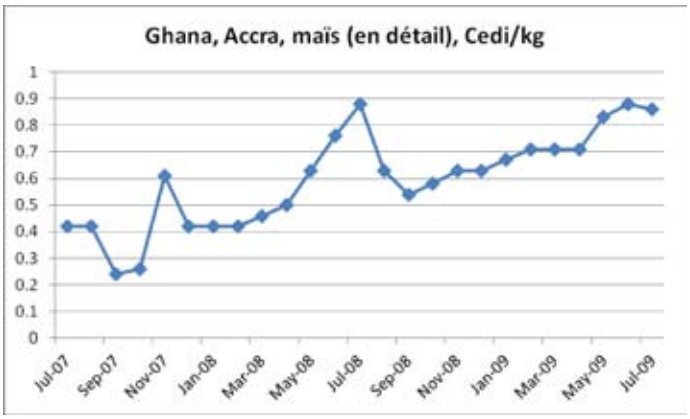

Source : http://tradenet.biz

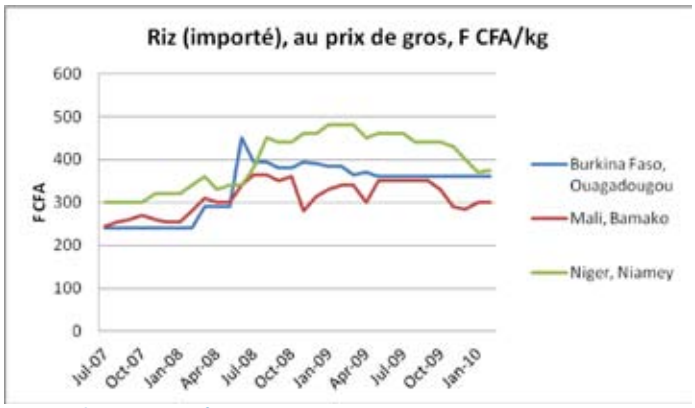

Source : http://www.afriqueverte.org

En savoir plus

- *Perspectives de récoltes et situation alimentaire,* FAO, novembre 2009
- Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) : http://www.fao.org/giews/pricetool

Quelques nouveaux engagements internationaux

La faim et la sécurité alimentaire reviennent au premier rang des préoccupations politiques, comme en témoigne le grand nombre de forums et de réunions d'experts de haut niveau consacrés à ce problème mondial (voir tableau). « Comment nourrir le monde en 2050 », tel était le thème du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de la FAO, qui s'est tenu à Rome, du 16 au 18 novembre 2009, et qui a rassemblé quelque 300 experts et scientifiques dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Des spots télévisés diffusés pendant tout le sommet rappelaient de tristes constats concernant la sécurité alimentaire : un sixième de la population mondiale (près d'un milliard d'individus) souffre de la faim ; 40 millions de personnes meurent de la faim et de la pauvreté chaque année, notamment un enfant toutes les six secondes. De nouveaux objectifs stratégiques ont été fixés, en s'appuyant sur les « Cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale ».

En dépit de tous les appels en faveur « d'actions urgentes et décisives pour éradiquer la faim dans le monde », le sommet n'a pris d'engagements concrets. « La déclaration finale du Sommet mondial 2009 sur la sécurité alimentaire n'analyse pas suffisamment les raisons de l'échec de l'éradication de la faim, et ne présente pas non plus de propositions concrètes sur la façon d'intensifier la lutte contre la faim », souligne la résolution adoptée par le Parlement européen le 26 novembre 2009. De plus, celui-ci « déplore l'absence de promesses financières précises ainsi que la faible participation des représentants de haut niveau du G8 ». En fait, le sommet a été marqué par l'absence des dirigeants des pays les plus riches du monde. Exception faite de l'Italie qui était le pays hôte, aucun des chefs d'État ou de gouvernement du G8 n'a participé au sommet.

Selon la FAO, il faudrait investir 30 milliards d'euros par an pour assurer la sécurité alimentaire d'une population mondiale qui atteindra 9 milliards d'habitants en 2050. Compte tenu du nombre de vies humaines en jeu, cette somme semble relativement faible comparée aux montants colossaux dépensés pour les plans de sauvetage, dans le contexte de la crise financière mondiale. Il s'avère néanmoins difficile d'obtenir de nouvelles promesses financières. Les pays représentés au Sommet de L'Aquila (pays du G8 et 19 autres pays dont le Nigéria et le Sénégal), le 10 juillet 2009, se sont engagés à « mobiliser 20 milliards de dollars US sur trois ans » au moyen d'une « stratégie coordonnée de large portée axée sur le développement durable de l'agriculture, tout en demeurant fermement attachés à fournir une aide alimentaire adéquate en cas d'urgence. »

La part de l'APD allouée à l'agriculture, en particulier dans l'Union européenne, n'a pas cessé de décliner depuis les années 1980, tombant de 17 % en 1980 à 3.8 % en 2006. La tendance est en train de s'inverser, mais il faut faire beaucoup plus pour promouvoir des investissements dans l'agriculture au niveau international et mettre en place un dispositif d'intervention pour assurer la sécurité alimentaire.

En savoir plus

- *Déclaration de « L'Aquila » sur la sécurité alimentaire mondiale, Initiative de sécurité alimentaire de L'Aquila,* 10 juillet 2009.
- *Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire,* Rome, 16-18 novembre 2009
- *Résolution du Parlement de l'UE du 26 novembre 2009 sur le Sommet de la FAO et la sécurité alimentaire.*

Pacte régional de partenariat pour le développement agricole

Le « Pacte régional de partenariat pour la mise en œuvre de la politique agricole des États de l'Afrique de l'Ouest et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine en Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA) » a été signé le 12 novembre 2009 lors de la Conférence internationale sur le financement de la politique agricole régionale. Ce pacte régional exprime l'adhésion de toutes les parties prenantes aux orientations, objectifs et dispositions institutionnelles et financières de l'ECOWAP/PDDAA en reconnaissant cette dernière comme référence unique d'intervention et de coordination des appuis dans le secteur agricole. La conférence marque la fin d'un processus de consultation et de formulation de Programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) et du Programme régional d'investissement agricole (PRIA), lancé en 2006. Trois programmes mobilisateurs et fédérateurs ont été développés. Leur coût est évalué à 900 millions de dollars US pour les cinq prochaines années.

Cadre institutionnel

- Renforcement des capacités de pilotage et de coordination du département de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau de la Commission de la CEDEAO ;
- Création d'un comite inter-département pour l'agriculture et l'alimentation en charge de coordonner les réformes de politique ;
- Mise en place d'un comité consultatif pour l'agriculture et l'alimentation associant les principaux acteurs du secteur agricole et alimentaire ;
- Mise en place d'une agence technique régionale pour l'agriculture et l'alimentation, à laquelle la Commission de la CEDEAO délègue la mise en œuvre des programmes régionaux.

Mécanisme financier

Le mécanisme financier repose sur la mise en place d'un fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation. Il serra logé dans l'institution spécialisée de la CEDEAO pour le financement, la Banque d'investissement et de développement (BID). Ses règles de gestion permettront la mutualisation des ressources et la transparence de leur utilisation.

Événements consacrés à la sécurité alimentaire (juillet - décembre 2009)

1 juillet	**13ème Sommet de l'Union africaine,** Syrte, sur le thème « ***Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire*** ».
8-10 juillet	**Sommet G8 à L'Aquila** : discussions sur le développement de l'Afrique autour de quatre enjeux (sécurité alimentaire, santé globale, eau, éducation) ; « ***L'initiative de sécurité alimentaire de L'Aquila*** » (AFSI) a été approuvée promettant la mobilisation de 20 milliards de dollars US dans les trois années à venir.
8 septembre	**Signature d'un accord sur la sécurité alimentaire entre Israël et la CEDEAO**, Abuja, cet accord est l'aboutissement de la tournée africaine de Lieberman, chef de la diplomatie israélienne, pour renforcer leur coopération économique.
12 septembre	**24ème Journée du CILSS,** sur le thème « ***Statistiques agricoles fiables pour une meilleure gestion de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest*** ».
12-14 octobre	**FAO, Forum d'experts de haut niveau « *Comment Nourrir le Monde en 2050* » ;** en préparation du sommet mondial sur la sécurité alimentaire, les experts se sont penchés sur les options politiques pour être en mesure de nourrir la population mondiale.
14, 15 et 17 octobre	**35ème Session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale** ; le Comité a examiné les réformes lui permettant de jouer un rôle plus efficace dans la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire.
16 octobre	**Journée mondiale de l'alimentation,** cette année, elle a porté sur les moyens d'atteindre la sécurité alimentaire en temps de crise.
22 octobre	**Réunion extraordinaire des Ministres de l'Intégration régionale, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Économie et des Finances de la CEDEAO,** Abuja, validation du projet de création d'une agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation et d'un fonds régional.
30 octobre	**11ème Réunion de l'équipe spéciale de haut niveau du Secrétariat général de l'ONU sur la Crise mondiale de la sécurité alimentaire,** New York, les discussions ont porté sur la dynamisation du Comité sur la sécurité alimentaire et l'évolution du Partenariat mondial sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.
5 novembre	**Sommet spécial de la CEDEAO sur l'alimentation,** Abuja, en préparation du sommet mondial sur la sécurité alimentaire.
12 novembre	**Conférence internationale sur le financement de la politique agricole régionale**, Abuja, approbation du « ***Pacte régional de partenariat pour le développement agricole en Afrique de l'Ouest*** ».
12 novembre	**12ème Session du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique de l'Ouest, CEA,** Ouagadougou, consacrée au thème « ***Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest*** ».
16-18 novembre	**Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, FAO, Rome**, approbation de « ***Cinq principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale*** ».
21 novembre	**Forum sur le développement des coopérations industrielles Chine-Afrique,** Beijing, sur le thème « ***Égalité, confiance mutuelle et coopération "gagnant-gagnant"*** ».
8-11 décembre	**25ème Réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA),** Bamako, sur le thème « ***Marchés, transformation des produits locaux et sécurité alimentaire*** ».
14 décembre	**Atelier sous-régional organisé par le NEPAD**, Dakar, sur le thème « ***L'application des biosciences en agriculture pour la sécurité alimentaire*** ».

Changement climatique : désillusion africaine

Beaucoup d'attentes, peu de résultats concrets

L'Afrique comme le reste du monde attendait beaucoup de la Conférence climatique des Nations unies, tenue à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009 ; sans surprise, la déception est à la hauteur de ces espérances. « Les problèmes de l'Afrique n'ont pas changé avec le sommet de Copenhague parce qu'ils sont en réalité plus profonds et plus complexes », souligne le groupe d'experts ouest-africains à l'occasion d'une séance de débriefing post-Copenhague.

Position commune africaine

En amont du sommet, les responsables politiques africains ont élaboré une position commune afin de mieux faire entendre la voix du continent. Principalement axé sur la question de la compensation financière et du transfert de technologie, ce texte « exige des pays développés qui émettent la plupart des émissions historiques de compenser les pays en développement pour les dommages climatiques qu'ils ont causés au cours de ces dernières décennies et cherchent également un soutien financier pour installer des équipements fonctionnant à l'énergie propre »,[1] a déclaré M. Jean Ping, le Président de la Commission de l'Union africaine. Selon le Ministre de l'environnement burkinabé, M. Salifou Sawadogo, le consensus africain tourne autour de trois points : « D'abord, il faut maintenir le Protocole de Kyoto, car nous ne voulons pas de nouveaux instruments juridiques. Ensuite, nous voulons des financements prévisibles et sans conditionnalité, autour de 65 milliards de dollars US pas an. Enfin, nous souhaitons aborder la question de l'énergie et des transferts de technologie qui lui sont liés ».[2]

Face à cette ambition, les conclusions de Copenhague ne convainquent pas : « L'aide, moi je n'y crois pas [...]. Il faut que nous comptions sur nos propres moyens, car depuis plusieurs années, le G8 nous promet une aide de 50 milliards de dollars US que nous ne voyons toujours pas »,[3] a commenté le Président sénégalais Abdoulaye Wade. Le groupe d'experts ouest-africains recommandent également de considérer ces engagements financiers avec prudence.

1 APPA, 15 décembre 2009, http://www.apanews.net/spip.php?article113663
2 *Copenhague : les Africains sur le point de claquer la porte*, 14 décembre 2009, Jeune Afrique, http://www.jeuneafrique.com
3 *Conférence de Copenhague sur le climat : la déception de l'Afrique*, http://www.afrik.com/article18305.html

Accord de Copenhague

Engagements financiers

L'accord final de Copenhague prévoir un engagement collectif des pays développés :

- À court terme, les pays développés s'engagent à : « *Fournir des ressources nouvelles et supplémentaires, y compris la foresterie et des investissements via les institutions internationales, approchant 30 milliards de dollars US pour la période 2010-2012, avec une répartition équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation. Le financement de l'adaptation sera prioritaire pour les pays en développement les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires et l'Afrique* ».
- À moyen/long terme, ils visent à : « *Mobiliser conjointement un objectif de 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement dans le cadre d'actions significatives d'atténuation et la transparence sur leur mise en œuvre* ». Une partie importante de ces financements devrait passer à travers le Fonds climatique vert de Copenhague.

Transfert de technologie

- Afin d'améliorer l'action sur le développement et le transfert de technologie, il a été décidé « *D'établir un Mécanisme pour la Technologie pour accélérer le développement et le transfert de technologie à l'appui des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront guidée par une approche nationale et tenant compte des particularités et des priorités nationales.* »

Traduction non-officielle : http://www.africapartnershipforum.org

Pluies torrentielles

Entre juillet et septembre, des pluies violentes ont provoqué de graves inondations dans toute la sous-région. Le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone et le Sénégal ont été particulièrement touchés. Selon les estimations de l'UNOCHA, quelque 700 000 personnes ont été sinistrées dans la région, dont 264 000 au Sénégal, 150 000 au Burkina Faso et 79 000 au Niger. Bien qu'en Sierra Leone le nombre estimé de victimes n'ait été que de 1 455, c'est dans ce pays que les décès ont été les plus nombreux (près d'une centaine).

Au Burkina Faso, des pluies torrentielles ont inondé le 1er septembre la capitale, Ouagadougou, faisant environ 150 000 sans-abri et causant d'importants dégâts matériels (infrastructure routière, services publics, hôpitaux, établissements scolaires, habitations, etc.). Pour faire face à cette situation dramatique, les autorités ont mis en place un plan d'urgence (ouverture de 110 abris de secours), puis ont mis en œuvre un plan de relogement des victimes (8.6 milliards de F CFA, soit environ 13.1 millions d'euros). Une campagne nationale de solidarité a été lancée, le montant des fonds récoltés ayant atteint environ 9 milliards de F CFA (13.7 millions d'euros).

« *La catastrophe naturelle qui a frappé le Burkina Faso le 1er septembre dernier est venue souder davantage les liens de solidarité entre les burkinabè. Pour preuve, dès les premières heures, des populations ont spontanément accueilli des sinistrés dans leurs maisons avant que le gouvernement ne prenne le relais* », a précisé M. Luc Adolphe Tiao, Ambassadeur du Burkina Faso à Paris. En outre, la communauté internationale a mobilisé quelque 7 milliards de F CFA (10.6 millions d'euros). Le Burkina Faso n'avait pas connu de tels niveaux de précipitations depuis 1919. Cette catastrophe naturelle a amené à se demander si ces pluies torrentielles pouvaient être considérées comme une conséquence directe du changement climatique.

Voir : Entretien du CSAO avec M. Luc Adolphe Tiao, Ambassadeur du Burkina Faso, septembre 2009, http://www.oecd.org/csao/pointsdevue

Réponse ouest-africaine

Suite au sommet de Copenhague, un groupe restreint d'experts ouest-africains, représentant les principales structures de recherches régionales, s'est réuni le 15 janvier 2010 à Abidjan pour tirer un premier bilan et proposer des actions à mener à l'échelle ouest-africaine. Il insiste sur la nécessité de développer une stratégie ouest-africaine et de formaliser un réseau régional au sein de l'espace de la CEDEAO pour mieux défendre les intérêts de la région à l'échelle africaine et internationale. L'adoption par le Conseil des ministres de la CEDEAO d'un « Plan d'action sous-régional de réduction de la vulnérabilité en Afrique de l'Ouest et au Tchad face aux changements climatiques » (PASR-RV-AO), élaboré par le Centre régional AGRHYMET, est prévu en mars 2010 à Accra. Le CILSS envisage de mettre en place un « Groupe de recherche sur l'environnement et le climat en Afrique de l'Ouest » (GREC-AO) à l'image du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Liens utiles

- Site officiel de la CNUCC : http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php
- Les travaux de l'OCDE sur le changement climatique : http://www.oecd.org/env/cc-fr
- Les travaux du CSAO sur le changement climatique : http://www.oecd.org/csao/changementclimatique

Instituts de recherche ouest-africains

- Centre africain des applications de la météorologie au développement (ACMAD) : http://www.acmad.ne
- Centre régional Aghrymet du CILSS (AGRHYMET) : http://www.agrhymet.ne
- Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) : http://www.oss-online.org

Principales leçons tirées

- La position commune africaine : « *pour la première fois les pays africains parlent d'une seule voix* » ; cette démarche est positive et doit être poursuivie ;
- La forte médiatisation du sommet a permis de mieux informer les principaux acteurs concernés sur les enjeux du changement climatique ;
- L'accord de Copenhague ne dispose pas de caractère juridique et doit être considéré comme le début d'un processus vers un accord engageant la communauté internationale ;
- Malgré des efforts, les Délégations africaines restent sous–représentés par rapport à leurs homologues des pays développés ;
- La contribution de l'Afrique aux travaux du GIEC est trop faible ;
- Plus d'études scientifiques doivent être menées sur les incertitudes associées aux changements du climat et les impacts sectoriels aux différentes échelles de temps et d'espace ;
- Le monde de recherche ouest-africain doit être plus rapproché et mis en réseau (par le biais des points focaux) pour mieux informer les décideurs politiques africains et accompagner plus efficacement le processus de négociations ;
- Les États ouest-africains doivent développer davantage leur capacité d'absorbation des fonds (capacités techniques en montage de projet, capacité d'analyses scientifiques, stratégies de suivi et d'évaluation) ;
- Une vision ouest-africaine doit être développée par la CEDEAO afin de mieux défendre les intérêts spécifiques de la région au niveau africain et internationale et d'améliorer les synergies entre les nombreuses initiatives en cours.

Source : Compte rendu de la réunion technique « *Débriefing du Sommet de Copenhague et préparation de la réunion régionale sur le climat et ses impacts en Afrique de l'Ouest* », Abidjan (Côte d'Ivoire), 15-16 janvier 2010.

Événements consacrés au changement climatique (juillet – décembre 2009)

3-4 août	Cap-Vert : Alliance des parlementaires et élus locaux des pays du littoral ouest-africain (Apel) pour lutter contre le changement climatique en Afrique.
24 août	1ère Réunion des représentants de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur le changement climatique (CAHOSCC).
30-31 août	Rencontre du Comité des 10 sur le changement climatique,Tripoli (Lybie).
15 septembre	Rapport de la Banque mondiale sur le développement et le climat.
16 septembre	Déclaration de Lomé sur les défis de la protection liés aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest.
22 septembre	Mini-sommet sur le climat à New York, dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU.
9-11 octobre	7ème Forum mondial du développement durable à Ouagadougou (Burkina Faso).
27-30 octobre	9ème Forum EURAFRIC, eau et énergie en Afrique, Lyon (France).
17 novembre	2ème Réunion de la CAHOSCC, Addis Abeba (Éthiopie).
24 novembre	Plan justice-climat pour les plus vulnérables (Plan Borloo-France).
7-18 décembre	**Sommet de Copenhague**
14 décembre	⇨ Débat sur « *Incidences sécuritaires du changement climatique au Sahel* », organisé par le CSAO, le Ministère français des Affaires étrangères et européennes et le Ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth ;
15 décembre	⇨ Conférence des Ministres africains de l'environnement (AMCEN) sur les changements climatiques.

Côte d'Ivoire, Guinée et Niger : en quête de stabilité politique

Élection présidentielle en Côte d'Ivoire : de report en report

Tout semblait pourtant, enfin, sur de bons rails. Fin juin, le recensement des électeurs par la Commission électorale indépendante (CEI) est clôturé. Au total, 6,5 millions de personnes sont enregistrées, soit 2,5 millions de votants de plus que pour la dernière consultation électorale (les régionales de juillet 2002). Autre point positif, les combattants des Forces nouvelles de Côte d'Ivoire (FNCI), la coalition de mouvements rebelles, rendent symboliquement à l'administration centrale, les clés des zones qu'ils contrôlaient.

Mais rapidement, les retards s'accumulent. C'est d'abord, l'affichage de la liste électorale qui pose problème. Des médias et des politiques s'intérrogent sur 2,7 millions d'inscrits considérés comme « fantômes » ou « cas litigieux ». Après trois mois de retard, le 22 novembre, l'affichage commence. C'est ensuite la date de la présidentielle qui est officiellement « un peu déplacée », selon les termes du Président de la CEI, Robert Mambé. C'est enfin, la 6ème réunion du Cadre permanent de concertation de l'accord politique de Ouagadougou. Prévu fin octobre, il ne se tient que le 3 décembre. Le Président ivoirien, les autres candidats et le « facilitateur », Blaise Compaoré, n'arrivent pas à décider d'une date définitive pour les élections. Pour le Président Gbagbo, l'horizon semble cependant clair, il ne reste plus qu'à « corriger les listes électorales et à résoudre quelques détails d'ordre militaire ». Les reports seraient justifiés car « On ne peut pas organiser des élections libres, démocratiques, transparentes et crédibles si la sécurité n'est pas rétablie sur l'ensemble du territoire. »

L'élection du 29 novembre à laquelle tout le monde avait voulu croire est oubliée. En janvier 2010, on parle sans beaucoup de conviction de fin février-début mars… Les Etats-Unis se disent déçus que les élections « tant attendues » en Côte d'Ivoire soient, une fois de plus, reportées. La France comprend un « léger décalage » mais attend l'élections pour mars 2010. Enfin l'ONU alterne entre encouragement des avancées de la liste électorale et désillusion des reports.

Mais début janvier, une nouvelle polémique se développe autour de la CEI et de son Président qui est accusé de fraude. Les journaux parlent de « processus électoral grippé » et même si l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est renouvelée pour seulement quatre mois dans le but d'accélérer l'organisation du scrutin, la machine électorale continue à avancer au ralenti.

En savoir plus

- Dossier Jeune Afrique : « *Côte d'Ivoire : déclic électoral ?* », 1 septembre 2009, http://www.jeuneafrique.com
- La Revue pour l'intelligence du monde, décembre 2009, supplément de 44 pages : panorama de la situation politique, économique et sociale de la Côte d'Ivoire, la présentation de la mosaïque ivoirienne ainsi que des clés du renouveau du pays.

Guinée : de l'embrasement à l'apaisement

Alors que la transition semblait avancer (reprise des opérations de recensement, annonce de la date du scrutin), les « massacres du 28 septembre » plongent la Guinée dans l'horreur. Un rassemblement pacifique contre la candidature du capitaine Moussa Dadis Camara à la présidentielle est brutalement réprimé. 157 personnes sont tuées, 1 253 blessées, selon l'Organisation guinéenne des droits de l'Homme. Le 5 octobre, le Président burkinabé Blaise Compaoré est envoyé par la CEDEAO avec pour mission de résoudre la crise. Tandis que les Nations unies préparent la mise en place d'une Commission internationale d'enquête sur les massacres, le gouvernement de Dadis Camara produit sa propre enquête dédouanant le Chef de la junte et accusant Aboubacar Sidiki Diakité, alias Toumba Diakité.

La Guinée est alors mise sous embargo : la CEDEAO impose un embargo sur les armes, et l'Union africaine interdit à Dadis et ses proches de voyager librement en Afrique. Les premières tentatives de médiation de Compaoré à Ouagadougou, en novembre, sont infructueuses. Le 4 décembre, le mécontentement ambiant atteint son paroxysme avec la tentative d'assassinat du chef de la junte par son aide de camp, Toumba. Le général Sékouba Konaté, nouvel homme fort du pays, assure l'intérim. Dadis Camara est déplacé à Rabat et admis à la Clinique royale de l'hôpital militaire Mohammed V.

La communauté internationale condamne unaniment le massacre du 28 septembre. Si l'Union européenne laisse l'Union africaine décider des sanctions contre la junte guinéenne, elle se dit « prête à contribuer à une mission de maintien de la paix. » La France rompe officiellement toute coopération militaire. Quant aux Etats-Unis, ils imposent des restrictions aux voyages vers leur territoire de certains membres de la junte et du gouvernement.

Sékouba Konaté fait un geste d'apaisement en direction de l'opinion en proposant un gouvernement de consensus. Ceci permet à un accord de sortie de crise d'être conclue le 15 janvier à Ouagadougou sous les auspices de Blaise Compaoré. L'accord prévoit la création d'un Conseil national de transition, la mise sur pied d'un « gouvernement d'union » conduit par un « Premier ministre, président du conseil des ministres, issu du Forces vives », et l'organisation d'élections démocratiques dans les six mois. Le 18 janvier, Jean-Marie Doré est nommé Premier ministre du gouvernement de transition ; il est l'un des doyens de l'opposition. La junte et l'opposition mettent ensuite en place deux commissions pour négocier l'attribution des postes et la constitution d'une équipe gouvernementale consensuelle dans le courant du mois de février.

En savoir plus

- *Rapports humanitaires de l'OCHA,* http://ochaonline.un.org/guinea/RapportsHumanitaires/tabid/3151/language/en-US/Default.aspx
- Dossier Jeune Afrique, « *Guinée : l'Etat sauvage* », 6 octobre 2009 : http://www.jeuneafrique.com

Démocratie bloquée au Niger

Pouvoir et opposition sont divisés au Niger depuis l'adoption, en août 2009, d'une Constitution controversée qui maintient à son poste jusqu'en 2012, le Président Mamadou Tandja, dont le mandat arrivait à expiration en décembre 2009. Le 4 août, il obtient une large victoire au référendum, malgré des taux de participation incertains. Les médias parlent de « coup d'Etat consommé ».

Le premier objectif du Président est de remporter les législatives du 20 octobre. En septembre, l'opposition décide de boycotter le scrutin. La CEDEAO envoit une délegation à Niamey pour inciter le Président Tandja à reporter les élections ; en vain. Les législatives se tiennent et les opposants, qui ont boycotté le scrutin, sont remerciés du Parlement, largement dominé par le parti au pouvoir, le Mouvement national pour la société de développement (MNSD).

La communauté internationale dénonce le changement constitutionnel, jugé illégal, par l'opposition et la société civile nigérienne. La CEDEAO et l'Union interparlementaire de la francophonie suspendent le Niger de leurs instances en octobre et les Nations unies demandent des sanctions individuelles avec gel de leurs comptes en banque à l'encontre de plusieurs dirigeants politiques du Niger.

C'est l'Union européenne qui la première, prend des mesures concrètes. En novembre, elle suspend une partie de ses financements au gouvernement nigérien, d'un montant de 23 millions de dollars US, après avoir menacé, depuis juillet 2009, de couper les crédits européens qui assurent les dépenses du régime. Fin décembre les États-Unis suspendent à leur tour, leur programme Millenium Challenge Account (MCA) au Niger.

Face à un isolement international et un mécontentement intérieur grandissant, le Président Tandja ne fléchit pas. Il durci encore le ton en s'octroyant par référendum le droit de rester trois ans de plus au pouvoir, le 15 décembre. La CEDEAO délègue un médiateur, le Général Abubakar Abdulsalami, pour tenter de débloquer la situation.

Après dix années passées à la tête du pouvoir, Mamadou Tandja est renversé le 18 février 2010 par un coup d'Etat conduit par trois colonels qui instituent un Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD), dissout le gouvernement et nomme un nouveau Président, Salou Djibo.

En savoir plus

- *Niger, la démocratie confisquée*, Rapport de la FIDH et l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH), février 2010, http://www.fidh.org/IMG/article_PDF/article_a7522.pdf
- Le Niger de Mamadou Tandja, dossier du Courrier international, 27 octobre 2009, http://www.courrierinternational.com

Événements clés : démocratie, paix et sécurité (juillet – décembre 2009)	
9 juillet	**Libéria : Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR)** ; il recommande d'écarter la Présidente Ellen Johnson Sirleaf de toute fonction officielle pendant trente ans. Elle est accusée d'avoir financièrement soutenu le régime de Charles Taylor.
18 juillet	**Mauritanie : élection présidentielle** ; victoire du Général Ould Abdel Aziz au 1er tour avec 53 % des voix ; il avait pris le pouvoir par un coup d'État en août 2008.
26 juillet	**Guinée-Bissau : élection présidentielle** : après l'assassinat du Président Nino Viera en mars 2009, Malam Bacaï Sanha a remporté le 2ème tour de l'élection avec plus de 63 % des voix.
4 août	**Niger : référendum pour l'adoption d'une Constitution** qui définit la non-limitation des mandats présidentiels, permettant le Président Mamadou Tandja de rester au pouvoir jusqu'en 2012 ; la promulgation de la nouvelle loi fondamentale marque le début de la 6ème République.
31 août	**UA : Déclaration de Tripoli** ; les dirigeants africains se sont engagés sur une série de mesures pour accélérer le règlement des situations de conflits/crises et consolider la paix.
28 septembre	**Guinée : « massacres de Conakry » ;** des troupes militaires ont tiré sur des manifestants qui étaient réunis pour protester contre la candidature de Moussa Dadis Camara, chef de la junte militaire, à la présidentielle.
5 octobre	**Guinée : le Président burkinabè Blaise Compaoré est envoyé par la CEDEAO pour trouver une issue à la crise**. Il joue à nouveau le rôle de « facilitateur » après la Côte d'Ivoire et le Togo.
19-23 octobre	**UA : Sommet sur les réfugiés et personnes déplacées en Afrique,** Kampala ; adoption d'une convention qui doit servir de « cadre légal et institutionnel contraignant pour la prévention des déplacements internes et l'assistance aux déplacés ».
20 octobre	**Niger : élections législatives ;** victoire du parti du Président Tandja, le « Mouvement national pour la société de développement (MNSD) », avec 76 sièges sur 113, en absence de l'opposition ; la communauté internationale a dénoncé le maintien de ce scrutin législatif.
26 octobre	**Sierra Leone : fin du procès des ex-chefs-rebelles de la guerre civile,** commencé en 2004 par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL). Les trois accusés ont été condamnés à des peines allant de 25 à 52 ans.
2 novembre	**Côte d'Ivoire : annonce d'un nouveau report de l'élection présidentielle,** prévue le 29 novembre ; 6ème report depuis 2005.
5 novembre	**Mali : un avion rempli de drogue s'écrase**. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a repéré la présence de cocaïne sur ce Boeing en provenance du Venezuela.
23 novembre	**Nigeria : le Président Umaru *Yar'Adua*, gravement malade, s'est rendu en Arabie saoudite** pour faire **un « bilan de santé ».** Trois jours plus tard, le diagnostic médical révèle une « péricardite aiguë », une infection de la paroi entourant le cœur.
23 novembre	**Bénin : attaque de pirates contre un navire pétrolier ;** malgré la mort d'un membre de l'équipage, les pirates n'ont pas pris le contrôle du pétrolier.
26 novembre – 17 décembre	**Terrorisme : prise d'otages par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) :** un Français a été enlevé, trois Espagnols et un couple d'Italiens. AQMI demande la libération de quatre islamistes arrêtés au nord du Mali.
3 décembre	**Côte d'Ivoire : 6ème réunion du Cadre permanent de concertation de l'accord politique de Ouagadougou** ; la rencontre entre le Président Laurent Gbagbo, les candidats de l'opposition, Henri Konan Bédié et Alassane Dramane Ouattara, et le médiateur Blaise Compaoré n'a pas abouti à un accord pour redynamiser le processus électoral.
4 décembre	**Guinée : tentative d'assassinat contre Moussa Dadis Camara** par son aide de camp, Aboubacar Diakité alias « Toumba ». Déplacé au Maroc pour obtenir des soins, c'est le Général Sékouba Konaté qui assure l'intérim.

Événements à venir

4 mars	**Togo, élection présidentielle** opposant principalement Faure Gnassingbé (président sortant) et Jean-Pierre Fabre (candidat de l'opposition).
4 mars	**« Joining up Africa »,** Forum sur l'intégration régionale en Afrique, organisé par DFID avec la BAD, l'UE, l'UA, la CEA et la Banque mondiale, Londres (Royaume-Uni).
9-11 mars	**Forum EURAFRIC,** promouvoir les relations d'échanges et de partenariat entre les entreprises européennes et africaines dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, Brazzaville (Congo).
13-17 mars	**25ème session ordinaire du Comité interparlementaire de l'UEMOA**, Ouagadougou (Burkina Faso).
19-23 mars	**Sommet économique des femmes africaines** sur « ***Investir différemment sur les femmes*** », Nairobi (Kenya).
20 mars	**Journée mondiale de la Francophonie** : l'Organisation internationale de la Francophonie fête ses 40 ans, sous le signe de « ***La diversité au service de la paix*** ».
22 mars	**Journée mondiale de l'eau,** sur le problème de la communication sur les enjeux et opportunités de la qualité de l'eau.
22-26 mars	**Africa Rice Congress 2010,** sur « *Innovation et partenariats pour réaliser le potentiel du riz en Afrique* », Bamako (Mali).
24-26 mars	**CEDEAO : Réunion régionale des organisations de la société civile**, Lomé (Togo).
25 mars	Atelier sur **« Les migrations en Afrique de l'Ouest : Gouvernance et liens avec le marché du travail »** organisé par le Centre de développement de l'OCDE et le PNUD, Dakar (Sénégal).
25-28 mars	**Conférence internationale sur les TIC pour l'Afrique** : mettre en évidence les synergies de collaboration entre pays africains et autres pays en développement, Yaoundé (Cameroun).
4 avril	**Sénégal : célébration du cinquantenaire de l'indépendance.**
17-25 avril	**Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du CILSS**, N'Djamena (Tchad).
19-23 avril	**Conférence des Nations unies sur le cacao** (UNCTAD), négocier un nouvel accord destiné à succéder à l'Accord international de 2001 sur le cacao, Genève (Suisse).
5-7 mai	**Forum économique mondial sur l'Afrique:** « ***Repenser la stratégie de croissance en Afrique*** », organisé par un regroupement d'entreprises, Dar-es-Salam (Tanzanie).
20 mai	**Cameroun: célébration du cinquantenaire de l'indépendance .**
20-21 mai	**1er salon « B to B » entre chefs d'entreprise de l'UEMOA et du reste du monde**, Ouagadougou (Burkina Faso), organisé par Africallia (Burkina Faso) et Futurallia (France).
27-28 mai	**Assemblées annuelles de la BAD**, Abidjan (Côte d'Ivoire) ; parution officielle des « Perspectives économiques en Afrique 2010 ».
24-31 mai	**Sommet Afrique-France :** Réunion de chefs d'État et de gouvernement africains et français, Nice (France).
31 mai-4 juin	**1ères Assises du Groupe Interbancaire monétique (GIM-UEMOA)**, suite au lancement de la Réforme des Systèmes de Paiement, Bissau (Guinée-Bissau).
11 juin	**10ème Forum international sur les Perspectives en Afrique,** organisé par le Centre de développement de l'OCDE, en partenariat avec la BAD et le Ministère français de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Paris (France).

Observateur de l'Afrique de l'Ouest - Contact : julia.wanjiru@oecd.org

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Adresse postale : 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16 - France

Bureau : Le Seine Saint-Germain, 12 bd des Iles, Bâtiment B, 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél : +33 (0)1 45 24 92 42 – Fax : +33 (0)1 45 24 90 31

Courriel : swac.news@oecd.org / www.westafricaclub.org